Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière
- 2018 -

CPCEA







Groupe AGRICA

www.groupagrica.com

SOMMAIRE

A. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS 5

A.1 Activité 5

A.2 Résultats de souscription 6

A.3 Performance financière 9

A.4 Résultats des autres activités 11

A.5 Autres informations 11

B. **SYSTÈME DE GOUVERNANCE** 12

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance 12

B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité 16

B.3 Evaluation interne des risques et de la solvabilité (Orsa) 18

B.4 Système de contrôle interne 19

B.5 Fonction d'audit interne 19

B.6 Fonction actuarielle 19

B.7 Sous-traitance 20

B.8 Autres informations 20

C. PROFIL DE RISQUES : FACTEURS DE RISQUES ET MÉCANISMES DE GESTION DES RISQUES 21

C.1 Risques stratégiques 21

C.2 Risques de souscription assurantielle vie 22

C.3 Risque de Marché 23

C.4 Risque de crédit (Défaut) 24

C.5 Risque de liquidité 24

C.6 Risque opérationnel 24
C.7 Risques juridiques et conformités 25
C.8 Autres risques importants 25
C.9 Autres informations 26

D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ 27
D.1 Actifs 27
D.2 Provisions techniques 34
D.3 Autres passifs 41
D.4 Méthodes de valorisation alternatives 41
D.5 Autres informations 41

E. GESTION DU CAPITAL 42
E.1 Fonds propres 42
E.2 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS 44
E.3 UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS 46
E.4 DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE 46
E.5 NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS 47
E.6 AUTRES INFORMATIONS 47

F. ANNEXES 48

SYNTHÈSE

En 2018, l'institution CPCEA présente un résultat après impôts de 6,9 M€ conforme à nos prévisions, qui intègrent les réductions tarifaires et les augmentations de garanties décidés pour 2018 sur les risques santé et prévoyance. Les résultats financiers restent soutenus avec des rendements comptables de 4,2% en retraite supplémentaire et de 2,9% pour l'actif général dans un contexte de marché dégradé. Le ratio combiné s'établit à 103%.

En termes de gouvernance, CPCEA est l'institution de prévoyance des salariés cadres de la Production Agricole et du secteur du Paysage. Elle est membre de l'association sommitale Groupe AGRICA et du GIE AGRICA Gestion ainsi que de la SGAPS AGRICA Prévoyance dont elle est cofondatrice. C'est un organisme paritaire piloté par deux dirigeants effectifs, constituant la Direction Générale. Le système de gouvernance répond aux exigences réglementaires.

Les principaux risques identifiés sur CPCEA concernent l'éventuelle non réalisation du plan de développement stratégique, le contexte réglementaire Solvabilité II défavorable pour la retraite supplémentaire, et les risques de non-conformité (Loi Eckert, protection de la clientèle…). La qualité des données, les risques informatiques et ceux liés à l'externalisation d'opérations font aussi l'objet d'attentions particulières.

La valorisation du portefeuille d'actif représente 1 564 M€, stable grâce à une approche prudente dans un contexte de marché dégradé. Nous avons réussi à limiter les impacts de la crise financière sur le capital avec une performance de -0,99 % là où le marché a perdu -3,23%. Cette surperformance de 2,24% provient de l'allocation tactique qui s'est traduite par une sous exposition action permettant de limiter l'impact des fortes baisses sur ce marché au deuxième semestre.

Les provisions techniques de CPCEA représentent 1 251,4 M€ en norme prudentielle. Leur meilleure estimation diminue de 9% en lien avec les nouvelles méthodes d'évaluation liée à l'application de la Loi Sapin II et de ses conséquences sur les chargements.

Cette baisse est le principal facteur d'évolution des fonds propres qui représentent 333 M€ en hausse de 75 M€ malgré l'impact négatif de la baisse de valeur latente de l'actif liée aux marchés.

Le capital de solvabilité requis évolue de 71,0 M€ à 87,5 M€, lui aussi impacté par la loi qui introduit la possibilité de rachat et en conséquence, la cession massive d'actifs.

Les nouveaux modes d'évaluation induits par la Loi Sapin II impactent plus fortement à la hausse les fonds propres que le besoin de fonds propres. Ceci a pour effet d'améliorer le ratio de solvabilité qui passe de 365% à 381%. Ces éléments confortent la solidité de l'institution et ses moyens pour accompagner la stratégie de croissance du Groupe.

A. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

A.1 Activité

A.1.a Identité

Institutions membres du GROUPE AGRICA



A.1.b Description de l'activité

CPCEA offre des garanties dans le cadre du régime de la Convention Collective Nationale de 1952 (CCN 52), de l'Accord Paysage, ou de contrats optionnels ou collectifs proposés aux entreprises et aux retraités qui le souhaitent.

Les deux principaux contrats CCN52 et Paysage couvrent la prévoyance lourde (décès, incapacité permanente et temporaire), prévoient une complémentaire santé pour les actifs et retraités, ainsi qu'un régime supplémentaire de retraite pour leurs populations respectives.

Il existe d'autres contrats en dehors de ces deux régimes. Il s'agit de garanties optionnelles pouvant être souscrites par des entreprises adhérentes au régime de la Convention de 1952 ou à l'Accord Paysage. Il existe également des produits s'adressant à des individus comme par exemple l'indemnité funéraire des retraités, ainsi que des produits destinés aux retraités sur le risque santé. D'autres contrats collectifs d'entreprises (offre dite « contractuelle ») peuvent être souscrits

A.1.c Objectifs et stratégies

CPCEA a deux clients principaux, le paysage et la convention collective nationale de 52. Les syndicats membres du conseil d'administration ont souhaité développer et aménager la couverture sociale de ces deux clients.

L'ouverture à la concurrence a nécessité de s'équiper d'un réseau commercial plus large, raison pour laquelle des accords de partenariat ont été noués avec ses deux principaux partenaires commerciaux, le Crédit Agricole et Groupama dans le cadre de l'offre Agricole. Le développement en santé a aussi nécessité la mise en place de conventions avec la CCMO.

Afin d'augmenter sa surface financière et répondre aux contraintes en capital liés à Solvabilité 2, une SGAPS a été créée avec CCPMA et AGRI Prévoyance.

Le nouveau Groupe ainsi constitué renforcera ses moyens et sa surface financière pour augmenter encore son positionnement dans le monde agricole.

A.2 Résultats de souscription

A.2.a Performance globale de souscription

En M€	2018	2017
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	**98,7**	**98,6**
RESULTAT ASSURANTIEL	**1,1**	**2,5**
Résultat financier net d'it	8,2	14,5
RESULTAT APRES IMPÔT	**6,9**	**11,6**

Au titre de l'exercice 2018, l'institution CPCEA présente un résultat après impôts des activités satisfaisant. Le résultat est proche de la projection du scénario médian.

Le chiffre d'affaires de l'exercice affiche un montant de 98,7 M€, pratiquement stable par rapport à l'exercice précédent, compte tenu de la bonne tenu des activités de retraite supplémentaire. production agricole.

Le résultat assurantiel est en retrait en affichant 1,1 M€ en comparaison de 2,5 M€ l'exercice précédent. Cette évolution s'explique par la baisse des résultats des garanties vie et santé.

Le résultat financier de l'exercice 2018 représente 8,2 M€, il est inférieur au montant de l'exercice précédent soit 14,5 M€.

La contribution du résultat du régime de retraite supplémentaire branche 26 est de 2,8 M€ en 2018, compte tenu d'un prélèvement sur encours de 0,50 % et sur cotisations de 1%.

Le résultat après impôt représente 6,9 M€, fin 2017 pour l'ensemble des activités, en baisse par rapport à l'exercice précédent qui affichait un montant de 11,6 M€.

A.2.b Résultats par ligne d'activité

A.2.b.1 Performance de souscription des activités de prévoyance

En M€	2018	2017
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	**66,4**	**67,2**
RESULTAT ASSURANTIEL	**-1,7**	**2,8**
RATIO COMBINE	**103%**	**96%**

Les activités de prévoyance présentent une performance de souscription de l'exercice 2018 déficitaire avec un ratio combiné de 103%.

Le chiffre d'affaires de l'exercice affiche un montant de 66,4 M€. Il est en baisse de 1,2% par rapport à l'exercice précédent, compte tenu de la baisse de chiffre d'affaires en santé.

Le résultat assurantiel se dégrade en affichant -1,7 M€ en comparaison de 2,8 M€ l'exercice précédent. La principale explication tient à l'amélioration des garanties vie et santé des contrats au 01.01.2018.

Le ratio combiné atteint un niveau de 103% fin 2018 contre 96 % à la fin de l'exercice précédent.

A.2.b.2 Performance des activités liées aux garanties vie

En M€	2018	2017
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	6,3	6,3
RESULTAT ASSURANTIEL	-1,5	0,2
RATIO COMBINE	133%	102%

Le chiffre d'affaires de l'exercice relatif aux opérations vie (décès, indemnités funéraires, rentes, acceptations en réassurance) est stable à 6,3 M€ fin 2018 .

Le résultat assurantiel des garanties décès est déficitaire de -1,5 M€ contre 0,2 M€ en 2017, compte tenu de l'amélioration des garanties vie des contrats au 01.01.2018.

Le ratio combiné des garanties vie affiche 133% à fin 12/2018 contre 102% à fin décembre 2017.

A.2.b.3 Performance des activités liées aux garanties arrêt de travail

En M€	2018	2017
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	14,7	14,3
RESULTAT ASSURANTIEL	3,4	3,8
RATIO COMBINE	77%	73%

Le chiffre d'affaires des garanties arrêt de travail affiche 14,7 M€ en progression de 3 % par rapport à 2017.

Le résultat assurantiel des garanties arrêt de travail est globalement maîtrisé, malgré une légère reprise du risque arrêt de travail.

Le ratio combiné s'inscrit à 77% à fin 2018 proche du 73% constaté en 2017.

A.2.b.4 Performance des activités liées au garanties santé

En M€	2018	2017
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	45,4	46,7
RESULTAT ASSURANTIEL	-3,7	-1,2
RATIO COMBINE	108%	103%

Le chiffre d'affaires des garanties santé représentent 45,4 M€ en 2018, en baisse de 3%, compte tenu de résiliations. Les cotisations individuelles santé enregistrent une érosion du portefeuille groupe fermé Loi EVIN à 12,6 M€.

Le résultat assurantiel des garanties santé est négatif à - 3,7 M€ fin 2018 contre -1,2 M€ à la fin de l'exercice précédent. Des améliorations des garanties santé des contrats ont été mises en œuvre au 01.01.2018.

Le ratio combiné des garanties santé s'inscrit en dégradation à 108% en santé (103% en 2017).

A.2.b.5 Performance globale de souscription des activités du régime retraite supplémentaire (Branche 26)

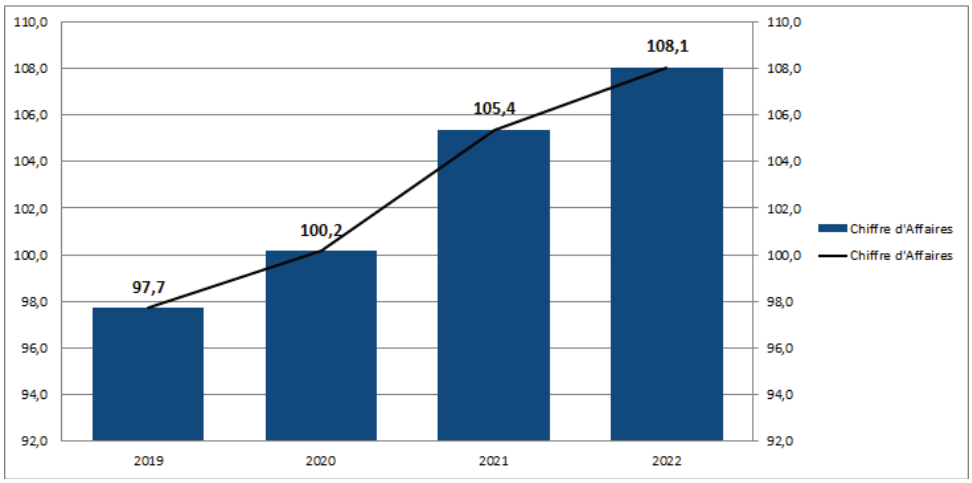
En M€	2018	2017
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	32,3	31,4
RESULTAT FINANCIER	44,3	50
RESULTAT	2,8	0

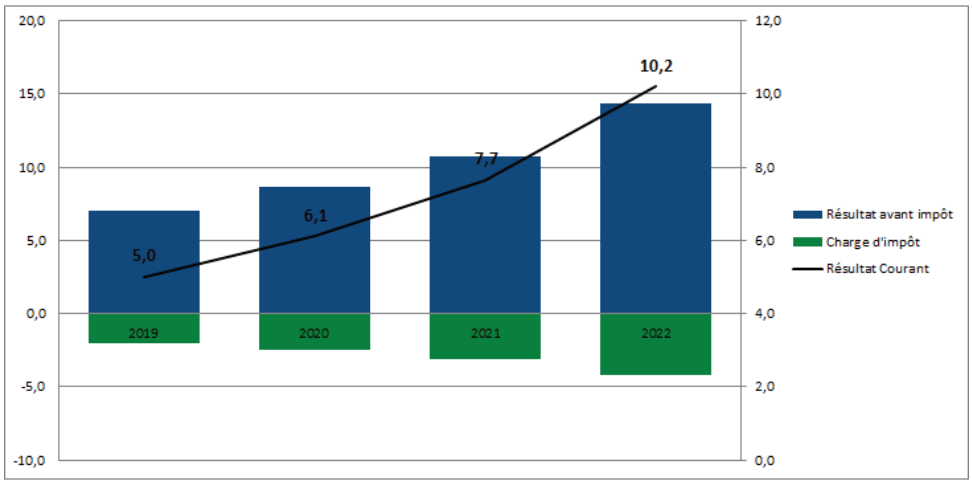
Le chiffre d'affaires du régime de retraite supplémentaire Branche 26 connaît une progression de 2,9 % à 32,3 M€. Les cotisations collectives progressent sous l'effet de la croissance organique.

Les placements du régime de retraite supplémentaire présentent un résultat financier de 44,3 M€ à la fin de l'exercice 2018, soit un rendement comptable du portefeuille du régime de retraite supplémentaire de 4,2 % (rappel : 50 M€ et 5% en 2017) .

La réglementation de la Branche 26 ne permet pas de conserver une partie du résultat financier du régime de retraite. Par contre, un prélèvement sur encours de 0,50 % et de 1% sur cotisations a été mis en place au bénéfice de l'actif général à compter du 01.01.2018. Le résultat de l'exercice 2018 représente uniquement le résultat de ce prélèvement pour un montant de 2,8 M€.

A.2.c Projection de chiffre d'affaires et de résultat sur la période 2019-2022





A.2.d Consolidation groupe

Les comptes de CPCEA sont combinés à fin 2017, par l'institution CCPMA PREVOYANCE, en vertu d'une convention de combinaison signée avec cette institution.

A.3 Performance financière

A.3.a Produits et dépenses par catégorie d'investissement

Classe d'Investissements	Fonds Prévoya-nce	Fonds RS	TOTAL
Résultats net Immobilier	-190	3 105	2916
Résultat net portefeuille MT/LT	8 512	41 147	49659
Résultat net portefeuille CT et Trésorerie	9	40	49
Frais internes de placement	-28	-96	-124
TOTAL	**8 304**	**44 196**	52500

Le rendement comptable moyen de l'institution s'élève à 3.93%

En K€	Dividendes	Plus-values réalisées	Moins-values réalisées	Reprise/ Dotation PDD	TOTAL
Actions non côtées	750	0	0	-233	**517**
Actions en direct	997	0	0	0	**997**
OPCVM	392	27 429	-5 586	-632	**21 603**
TOTAL	**2 139**	**27 429**	**-5 586**	**-865**	**23 117**

Le risque de PDD a été sécurisé face à la baisse des Marchés Actions au deuxième semestre tout en maintenant un niveau de rendement concurrentiel.

Le niveau de plus-values latentes en fin de période est ainsi de 12.1% pour un Marché Actions au plus bas de l'année.

Frais financiers	2017 (En K€)	2018 (En K€)
Mandat immobilier	231	390
Mandat obligataires	1407	1 504
Direct	1347	1 444
Suivi	60	60
Actions et Diversification	392	419
Conseil et Fournitures de données	73	69
Frais internes de placement	153	124

Frais financiers	2017 (En K€)	2018 (En K€)
TOTAL	**2257**	**2 506**
Encours Moyen	1 497 835	1 549 283
Taux moyen global	**0.15%**	**0,16%**

L'année 2018 a vu le niveau de frais financiers se stabiliser après la renégociation des frais de mandats de gestion en 2017

A.3.b Performance globale des investissements

Performance financière du 01/01/2018 au 31/12/2018 :

En 2018 les marchés sur lesquels sont investis les actifs financiers de CPCEA se sont dépréciés de -3.23% : respectivement +7% pour l'immobilier, -1.96% pour les taux et -12.71% pour les actions.

Notre gestion a réalisé une performance financière de -0.99% soit une surperformance de +2.24% par rapport au marché.

Le comportement prudent adopté a permis d'anticiper la baisse de marché de fin d'année dans l'objectif de protéger l'encours de l'institution dans le cadre des risques identifiés fin 2017.

Cette surperformance relative provient de la classe monétaire et de la classe tactique qui justifient là leur affirmation en tant que classe d'allocation.

En effet, la gestion tactique s'est traduite par une sous-exposition Actions qui a permis de de limiter l'impact des fortes baisses sur ces Marchés au deuxième semestre.

A.3.c Projection des performances attendues

CPCEA

RESULTAT FINANCIER en M€	2019	2020	2021	2022
Revenus financiers	6,5	6,3	6,1	5,8
Frais de placements	-1,0	-1,1	-1,1	-1,2
PDD	0,0	0,0	0,0	0,0
Plus/Moins-Values Réalisées	2,1	1,9	0,9	0,3
Amortissement	-0,1	-0,2	-0,2	-0,3
Surcotes/Décotes	-0,3	-0,4	-0,3	0,4
Coupons Courus	-0,2	-0,2	-0,2	-0,3
Résultat Financier	**7,0**	**6,3**	**5,2**	**4,9**
RENDEMENT				
Placements (VNC)	287,3	297,1	305,5	314,1
Rendement	**2,55%**	**2,23%**	**1,84%**	**1,72%**

CPCEA RS

RESULTAT FINANCIER en M€	2019	2020	2021	2022
Revenus financiers	24,5	24,5	23,4	23,3
Frais de placements	-1,6	-1,7	-1,7	-1,8
PDD	0,0	0,0	0,0	0,0
Plus/Moins-Values Réalisées	17,4	12,4	4,2	3,5
Amortissement	-0,6	-0,8	-0,9	-1,1
Surcotes/décotes	-0,5	-0,5	-0,5	-0,6
Coupons Courus	-0,2	-1,2	-0,5	-0,6
Résultat Financier	**39,1**	**32,7**	**23,9**	**22,7**
RENDEMENT				
Placements (VNC)	1062,7	1100,9	1131,4	1160,9
Rendement	**3,9%**	**3,1%**	**2,3%**	**2,2%**

A.3.d Titrisation

L'institution n'a pas de position de titrisation.

A.4 Résultats des autres activités

L' institution de Prévoyance CPCEA consacre des moyens à des activités d'action sociale auprès de population connaissant des difficultés ou d'œuvres collectives dans le cadre de partenariat.

A ce titre, le conseil d'Administration détermine un budget d'action sociale, le résultat de cette activité représente une charge de 0,4 M€ en 2017.

A.5 Autres informations

Néant

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

Le système de gouvernance mis en œuvre est adapté au contexte de l'Institution : le Conseil d'Administration a mis en œuvre des comités spécialisés sur les principaux domaines de risques : commissions financières, commissions de développement, comités d'audit et des risques. Ces comités spécialisés sont relayés par une comitologie interne de pilotage des grandes activités et de suivi des risques.

Les quatre fonctions clés ainsi que les politiques sont mises en place. Le système de gestion des risques est couplé avec l'évaluation interne de la solvabilité et le système de contrôle interne.

Le système de gouvernance d'AGRICA PREVOYANCE s'appuie sur une organisation adaptée à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité ainsi que sur une supervision adéquate assurée par le Conseil d'administration.

B.1.a Organisation générale

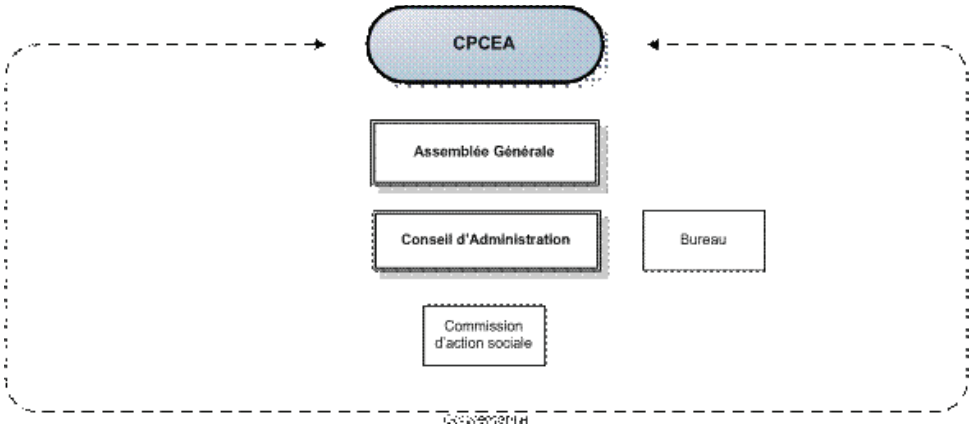
CPCEA est l'Institution de prévoyance des salariés cadres de la production agricole.

Elle est membre de l'association sommitale GROUPE AGRICA et du GIE AGRICA GESTION.

Elle fait partie des membres fondateurs qui ont contribué à la création de la SGAPS AGRICA PREVOYANCE dont l'Assemblée Générale constitutive a eu lieu le 5 décembre 2017.. Elle fait donc partie des entités affiliées à la SGAPS AGRICA PREVOYANCE.

Gouvernance de la CPCEA

B.1.a.1 Institution de prévoyance membre du GROUPE AGRICA



Assemblée générale ordinaire

- Composition paritaire de 80 délégués.
- Mission : approbation de la gestion, approbation des comptes, approbation des rapports du Commissaire aux comptes, vote des résolutions.

Assemblée générale extraordinaire

- Composition paritaire de 80 délégués.
- Mission : approbation des modifications statutaires, fusion, scission, dissolution.

Conseil d'administration

→ Composition paritaire de 30 administrateurs titulaires

Collège des adhérents	Collège des participants
15 FNSEA	3 CFE-CGC
	3 CFTC,
	3 FGA-CFDT,
	3 FNAF-CGT,
	3 FO,

Les Présidence et Vice-présidence sont partagées entre les collèges avec une alternance tous les deux ans.

→ Mission : son rôle est de déterminer les orientations relatives aux activités de l'institution, mettre en œuvre les décisions prises par l'Assemblée Générale, arrêter le budget, les comptes et le rapport de gestion. Les statuts de l'institution précisent les missions et l'organisation des Conseils.

Bureau

→ Composition paritaire de 10 membres - 5 membres pour le collège des adhérents - 5 membres pour le collège des participants, à raison d'un membre par organisation syndicale.
→ Mission : préparer la réunion du Conseil d'administration.

Commissions

Il convient de noter que la création de la SGAPS, au 1er janvier 2018, a entrainé des modifications au niveau de la Comitologie, puisque la Commission de développement et la Commission des placements, anciennement positionnées au niveau de l'Institution de prévoyance, ont été remontées au niveau de la SGAPS AGRICA PREVOYANCE. L'ancienne Commission de développement n'existe plus en tant que telle et une Commission Stratégie a été créée, en remplacement.

Le Comité d'audit et des risques est dorénavant commun aux Institutions de prévoyance et à la SGAPS.

Seule la Commission d'action sociale reste positionnée au niveau de chaque Institution de prévoyance.

Commission d'action sociale

→ Composition paritaire de 12 membres choisis au sein du Cosneil d'Administration – 6 du Collège des adhérents - 6 du Collège des participants.
→ Mission : préparer et assister le Conseil d'administration dans sa stratégie d'action sociale, examiner et statuer sur les aides individuelles et collectives pour une présentation au Conseil d'administration, pour décision.

Commission des placements

→ Composition : la Commission des placements est de forme paritaire. Elle comporte 10 membres, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'administration de la SGAPS AGRICA PREVOYANCE, à parité entre le collège des adhérents et le collège des participants.
→ Les membres de la Commission des placements sont des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PREVOYANCE ou de l'une des 3 institutions de prévoyance AGRI PREVOYANCE, CPCEA, CCPMA PREVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.
→ Mission : analyser les grandes orientations sur les placements, les caractéristiques des portefeuilles, les risques et les résultats financiers ; faire des propositions au Conseil d'administration sur la politique de placements; analyser et rendre un avis sur la gestion actif-passif.

Commission Stratégie AGRICA PREVOYANCE

→ Composition : La Commission Stratégie AGRICA PREVOYANCE est de forme paritaire, elle comporte en formation plénière 20 membres titulaires et 10 membres suppléants, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'administration de la SGAPS AGRICA PREVOYANCE, à parité entre le collège des adhérents et le collège des participants.

- Les membres de la Commission Stratégie AGRICA PREVOYANCE sont des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PREVOYANCE ou de l'une des 3 institutions de prévoyance AGRI PREVOYANCE, CPCEA, CCPMA PREVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.
- Mission : sans que cette liste soit limitative, la Commission Stratégie AGRICA PREVOYANCE délibère sur le périmètre d'action suivant :
 - Veille règlementaire, des marchés, et de la concurrence,
 - Observatoire des risques assurantiels et des besoins en matière de prévention,
 - Branches et Entreprises,
 - Offre et Produits,
 - Innovation sociale et haut degré de solidarité,
 - Plan marketing et commercial,
 - Qualité de service,
 - Politiques écrites de souscription et d'externalisation métier.
- La Commission Stratégie AGRICA PREVOYANCE peut réunir en son sein des Sous-commissions ad hoc organisées selon les besoins par thématiques ou encore par secteurs ou branches.

Comité d'audit et des risques

- Composition : le Comité d'audit et des risques est de forme paritaire. Il comporte 10 membres, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'administration de la SGAPS AGRICA PREVOYANCE, à parité entre le collège des adhérents et le collège des participants.
- Les membres du Comité d'audit et des risques sont des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PREVOYANCE ou de l'une des 3 institutions de prévoyance AGRI PREVOYANCE, CPCEA, CCPMA PREVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.
- Mission : examiner le rapport d'audit du Groupe élaboré annuellement, les rapports de contrôle interne et l'adéquation des dispositifs et procédures de contrôle interne aux activités exercées et aux risques encourus ; vérifier les comptes de l'institution, en examinant les projets de comptes combinés annuels avant leur soumission au Conseil d'administration ; suivre les risques de l'institution, examiner les grands équilibres de l'institution et émettre des avis ; suivre la désignation des commissaires aux comptes ; rendre compte de ces travaux au Conseil d'administration.

Réunion d'information commune

Réunion de présentation aux Administrateurs des sujets communs aux Institutions de Prévoyance.

B.1.b Les dirigeants effectifs

Dans le respect de la politique de compétence et d'honorabilité, deux dirigeants effectifs sont nommés :

- Le Directeur général en la personne de Frédéric HERAULT (octobre 2017),
- Le Directeur général délégué en la personne d'Antoine LEROY (janvier 2018).

La nomination et le renouvellement des dirigeants effectifs sont notifiés à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution conformément à l'article L. 612-23-1 du code monétaire et financier.

Implication des dirigeants dans les décisions importantes

Les Dirigeants effectifs sont impliqués dans les décisions ayant un impact important sur l'entreprise, notamment en matière de stratégie, de budget ou de questions financières via leur présence dans les différents comités et dans le circuit de validation des dossiers soumis au Conseil d'administration.

B.1.c Les fonctions clés

Fonction gestion des risques

La responsabilité de la fonction gestion des risques est portée par le Directeur délégué en charge de la gestion des risques.

Elle anime l'ensemble du dispositif d'identification, de mesure, de traitement, de surveillance et de reporting des risques, notamment ceux énoncés par la directive Solvabilité 2.

Fonction actuarielle

La responsabilité de la fonction actuarielle est portée par le Directeur délégué en charge de l'actuariat technique et prospectif.

La fonction « actuarielle » réalise des travaux sur la fiabilité et le caractère adéquat du calcul des provisions techniques, sur les politiques de souscription, les dispositifs de réassurance et contribue aux travaux de l'ORSA.

Fonction conformité

La responsabilité de la fonction vérification de la conformité est portée par le responsable Juridique et Conformité.

Elle conseille l'organe de gestion, de contrôle ou d'administration, sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives adoptées, évalue l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise, identifie et évalue le risque de non-conformité.

Fonction audit interne

La responsabilité de la fonction audit interne est portée par le Directeur délégué en charge de l'audit interne.

La fonction d'audit interne évalue notamment l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne.

Les responsables des fonctions clés ont accès à la Direction Génerale, au Comité d'audit et au Conseil d'Administration.

B.1.d Changement sur la période

Le comité d'audit de l'Institution a été remplacé par un comité d'audit et des risques au niveau de la SGAPS.

La nomination du nouveau responsable de la fonction clé conformité a été réalisée en 2018.

B.1.e Remboursements des frais des administrateurs

Les membres du conseil d'administration de l'Institution de Prévoyance ne touchent aucune rémunération. Les frais des administrateurs sont pris en charge.

B.1.f Politique de rémunération

- Objectifs de la politique de rémunération

L'institution n'emploie aucun salarié. Le GIE AGRICA GESTION est l'employeur. Néanmoins la politique de rémunération est communiquée à l'Instution.

Elle vise à attirer, motiver et fidéliser les salariés. Celle-ci doit se soumettre à quelques principes :

- privilégier le respect et l'équité interne,
- favoriser un sentiment de reconnaissance,
- assurer la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs de l'entreprise,
- instaurer un principe de transparence.

De plus, une politique de reconnaissance attractive est fondée sur la contribution individuelle afin de récompenser les collaborateurs qui auront concrétisé les objectifs de qualité et de développement de la stratégie.

- Le processus de décision

- **Dans le cadre des augmentations collectives**

La négociation annuelle obligatoire est menée avec les organisations syndicales et la Direction Générale.

- **Dans le cadre des augmentations individuelles**

L'ensemble des demandes de promotions ou de primes individuelles suit un processus normé. Il est à noter qu'à compter de 2019, deux comités de rémunération seront organisés afin de statuer sur les évolutions salariales individuelles.

Concernant le Comité Exécutif, un Comité de rémunération, composé des Présidents et Vice-Présidents de l'Association sommitale du Groupe AGRICA reçoit chaque année une information sur l'ensemble des éléments de rémunération des membres du COMEX, sur lequel il émet un avis.

La part variable de la rémunération peut représenter jusqu'à un mois de salaire annualisé et pour le personnel du développement aller jusqu'à 20% de la rémunération.

L'ensemble des salariés bénéficie du régime de retraite supplémentaire CCPMA PREVOYANCE. La cotisation des cadres dirigeants effectifs est de 5%.

Par ailleurs, il n'existe pas de mécanisme ouvrant droit à l'attribution d'option sur action ou d'action dans une institution paritaire.

B.1.g Convention réglementée

La convention d'affiliation entre la CPCEA et la SGAPS AGRICA PREVOYANCE a été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article R. 931-3-27 du Code de la Sécurité sociale. Les conventions précédemment autorisées se sont poursuivies.

B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité

B.2.a Personnes concernées

Les dirigeants effectifs de l'entreprise ainsi que les responsables des fonctions clés sont soumis à la politique de compétences et d'honorabilité.

- **Les membres du Conseil d'administration**
- **Les dirigeants effectifs :**
 - Directeur Général,
 - irecteur Général Délégué.
- **Les fonctions clés :**
 - Fonction clé Conformité,
 - Fonction clé Gestion des risques,
 - Fonction clé Actuarielle,
 - Fonction clé Audit interne.

B.2.b Principes de compétences

Les membres du Conseil d'administration

La politique de compétence et d'honorabilité définit les critères de connaissance et d'expérience nécessaires en référence avec l'article R 931-3-10-1 du code de la sécurité sociale.

Les dirigeants effectifs

Afin d'assurer une gestion saine et efficace dans le respect du principe des quatre yeux, la nomination des dirigeants effectifs est conditionnée à l'évaluation des qualifications professionnelles, diplômes, connaissances et expériences dans le secteur de l'assurance et de la finance.

Concernant la nomination du Directeur Général, il appartient au Conseil d'administration de l'institution de procéder à cet examen.

Concernant la nomination du Directeur Général Délégué, il appartient au Directeur Général de réaliser cette évaluation comme pour tout autre membre du Comité Exécutif.

Les fonctions clés

Les titulaires des fonctions clés disposent d'une expérience et de compétences adaptées à leurs missions.

La fonction actuarielle fait l'objet de compétences renforcées sur les connaissances des mathématiques actuarielles et financières en cohérence avec la complexité des risques inhérents à l'entreprise.

Afin de maintenir le niveau de connaissance et d'expertise, une action de formation est proposée à minima tous les deux ans pour l'ensemble des fonctions clés .

B.2.c Principe d'honorabilité

L'honorabilité d'une personne s'apprécie en fonction de sa respectabilité, de son intégrité personnelle et professionnelle.

Procédure de vérification des membres du Conseil d'administration

La politique de compétence et d'honorabilité définit le processus qui permet de s'assurer de l'honorabilité.

Procédure de vérification au moment de l'embauche

→ **Vérification des condamnations**

En application de l'article L 931-7-2 du code de la sécurité sociale, la Direction des Ressources Humaines demande aux dirigeants effectifs ainsi qu'aux personnes exerçant les fonctions clés, la transmission du bulletin B3 de leur casier judiciaire.

Cette procédure s'applique à l'ensemble des collaborateurs de l'institution de prévoyance.

→ **Vérification de la solidité financière**

Une attestation sur l'honneur est exigée concernant le surendettement et le « fichage à la Banque de France ».

Procédure de vérification en cours d'exercice des fonctions

→ **Fréquence de vérification**

La fréquence de vérification des situations de non-condamnations et de solidité financière est triennale. A ces vérifications périodiques s'ajoutent des vérifications ponctuelles en cas de soupçons. Les collaborateurs concernés s'engagent à communiquer les éléments demandés à tout moment.

→ **Conservation des documents**

Les documents fournis dans le cadre de la vérification seront conservés pendant 5 ans. Par ailleurs, les documents seront sont conservés pendant 3 ans à compter de la date de départ du collaborateur de l'entreprise.

B.3 Evaluation interne des risques et de la solvabilité (Orsa)

B.3.a Organisation de la gestion des risques (Orsa)

L'organisation globale

L'Institution a mis en œuvre une organisation de gestion du risque et de contrôle interne qui reprend les principes énoncés par l'Institut Français des Administrateurs.

La fonction gestion des risques intervient au niveau du comité d'audit et des risques SGAPS et du Conseil d'Administration de l'Institution. Elle pilote le Comité ORSA et le comité de management des risques. Elle participe au comité assurantiel.

La comitologie

Plusieurs comités sont en place pour structurer les prises de décisions incluant également les risques : le comité ORSA pour le pilotage des objectifs, de la projection des risques et de la solvabilité ; le comité financier dédié aux résultats et risques financiers ; le comité assurantiel dédié aux résultats et risques assurantiel et le comité de management des risques pour le pilotage des systèmes de gestion des risques et contrôle interne incluant la conformité et la continuité d'activité.

B.3.b Le processus de gestion des risques

Présentation générale

L'orientation prise par l'Institution est d'éclairer le management par une approche globale de la gestion des risques.

La politique de gestion des risques **rend obligatoire la gestion des risques majeurs ou modérés.** Elle peut s'effectuer par l'une des actions suivantes ou par leur combinaison :

- la mise en œuvre de moyens de diminution du risque,
- le transfert du risque par des assurances ou de la réassurance,
- l'acceptation du risque,
- le rejet de l'activité à l'origine du risque.

L'évaluation des risques est formalisée tous les trimestres.

Lors du 2ème trimestre une revue de tous les risques majeurs en liaison avec le cycle quantitatif ORSA est réalisée (approche « Top Down »).

Une analyse des processus avec les managers intermédiaires est réalisée lors du 4ème trimestre (approche « Bottom Up »).



B.3.c Orsa : Cycles annuels et exceptionnels

L'approche qualitative du 1er semestre alimente le processus calculatoire du modèle standard de la règlementation « Solvabilité 2 » afin de produire le rapport ORSA de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité. En cas d'évènements importants, un cycle ORSA exceptionnel peut être déclenché.

Le résultat de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité est soumis à l'examen du comité d'audit et des risques SGAPS de septembre et à l'approbation du Conseil d'Administration de l'Institution d'octobre.

B.4 Système de contrôle interne

Le contrôle interne apporte un soutien pour atteindre les objectifs de la politique de gestion des risques. Notamment, il contribue à l'efficacité et l'efficience des opérations, la fiabilité des informations financières et à la conformité aux lois et règlements.

Le contrôle interne déployé pour l'institution suit le modèle efficient structuré en 3 lignes de maitrise préconisées par l'AMRAE et l'IFACI.

Ainsi, la **première ligne** est constituée par les managers opérationnels qui mettent en place au jour le jour les pratiques les plus efficaces de gestion des risques au niveau de chaque processus, notamment par la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle adéquat, et communiquent les informations appropriées à la deuxième ligne. Ils sont accompagnés par l'animateur de contrôle interne de leur direction.

La **deuxième ligne** est constituée des fonctions « supports » responsables de domaines d'expertise (Sécurité de l'information, RH, juridique, service spécialisé de contrôle local, DPO…) et en transversalité de l'ensemble : les fonctions dédiées à l'animation du dispositif global de maîtrise des risques : fonction gestion des risques et contrôle interne, fonction vérification de la conformité, fonction actuarielle.

Le responsable du Juridique et contentieux est le responsable de la fonction de vérification de la conformité. A ce titre la fonction de vérification de la conformité : conseille sur le respect des dispositions législatives, règlementaires et administratives ; gère des risques de non-conformité ; évalue l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise ; réalise des contrôles de second niveau.

La **troisième ligne**, l'Audit Interne, conduit le processus d'évaluation du dispositif de manière indépendante et fournit aux instances de surveillance et à la Direction générale une assurance globale sur l'efficacité des deux premières lignes et de la gouvernance de l'organisation.

Par ailleurs, il faut également associer les actions des partenaires et parties prenantes externes « incontournables » que sont l'autorité de régulations, le commissaire aux comptes et les auditeurs externes.

B.5 Fonction d'audit interne

B.5.a Description de la manière dont la fonction d'audit interne de l'entreprise est mise en œuvre

Le responsable d'audit, en tant que responsable fonction clé, a pour principale mission d'évaluer l'adéquation et l'efficacité de l'ensemble du système de contrôle interne et les autres éléments des systèmes de gouvernance.

Pour réaliser sa mission il est en charge :

- du pilotage du plan pluriannuel des missions d'audits externes et internes,
- de la coordination de tous les audits externes,
- de la réalisation des missions du plan d'audit,
- du suivi des recommandations d'audit,
- de la communication avec le conseil d'administration et l'autorité de tutelle (ACPR).

B.5.b Indépendance et objectivité de la fonction audit interne

La fonction clé audit interne est rattachée à la Direction Générale.

Les membres du service d'audit interne ont signé et paraphé le code de déontologie de l'audit interne qui leur impose le respect des principes d'intégrité, d'objectivité, de confidentialité et de compétence.

B.6 Fonction actuarielle

L'article 48 de la directive 2009/38/CE du 25/11/2009 décrit les missions de la fonction actuarielle, notamment :

- coordination du calcul des provisions techniques dans tous ses aspects (suffisance, qualité, fiabilité …) ;
- avis sur la politique de souscription ;
- avis sur la politique de réassurance

L'article 294 du règlement délégué 2015/35 du 10/10/2014 précise :

« Le rapport sur la solvabilité et la situation financière contient une description de la manière dont la fonction actuarielle de l'entreprise d'assurance ou de réassurance est mise en œuvre. »

La fonction actuarielle a présenté le résultat de ses activités dans son rapport annuel. Pour ce faire elle s'est appuyée sur la documentation interne demandée et mise à sa disposition (processus et résultats) ainsi que sur des interviews spécifiques dans différentes directions.

Ces activités ont été les suivantes :

- Provisions techniques : revue, appréciation, recommandations sur la période de référence et suivi des recommandations passées ;
- Avis sur la politique de souscription avec ses recommandations ;
- Avis sur la politique de réassurance avec ses recommandations.
- Elle a contribué à la gestion des risques notamment dans le cadre du calcul des SCR et de l'ORSA.

Sur les provisions techniques arrêtées au 31/12/2018, elle a conclu au caractère adéquat au 31/12/2018 du niveau des provisions techniques prudentielles avec un niveau d'incertitude acceptable, assorti de recommandations.

Elle a donné un avis favorable aux politiques de souscription et de réassurance 2018 et de leurs résultats 2017 assorties de recommandations.

B.7 Sous-traitance

L'institution a mandaté le GIE AGRICA GESTION pour gérer ses activités. Elle s'appuie sur des partenariats pour ses opérations métiers, de gestion des actifs financiers et informatiques qui sont encadrées par des politiques d'externalisation spécifiques.

Chaque politique décrit :

- le périmètre de l'externalisation,
- les critères de définition d'une activité critique ou importante,
- les activités externalisées,
- les modalités d'externalisation,
- les prestataires retenus,
- la supervision des activités externalisées.

Les activités critiques externalisées

Pour l'externalisation métiers :

- La gestion des prestations complémentaires incapacité temporaire de travail,
- La gestion des prestations complémentaires santé.

Pour l'externalisation de la gestion des actifs financiers :

- Un mandat de gestion action/diversification,
- Un mandat de gestion obligataire,
- Un mandat de gestion immobilier.

Pour l'externalisation informatique :

- L'exploitation, le support et la maintenance corrective de l'outil de gestion de l'activité prévoyance,
- L'exploitation, le support et la maintenance des équipements réseaux et de sécurité,
- L'exploitation et le support d'un outil de gestion de la relation client.

Hormis l'exploitation du logiciel de la relation client réalisée en Europe, toutes les activités externalisées sont confiées à des prestataires exerçant leurs activités en France.

B.8 Autres informations

Mise en œuvre du Comité d'audit et des risques SGAPS

Le comité d'audit de l'Institution a été remplacé par un comité d'audit et des risques SGAPS.

Nomination d'une nouvelle personne pour la fonction clé vérification de la conformité

La nomination du nouveau responsable de la fonction clé conformité a été réalisée en 2018.

C. PROFIL DE RISQUES : FACTEURS DE RISQUES ET MÉCANISMES DE GESTION DES RISQUES

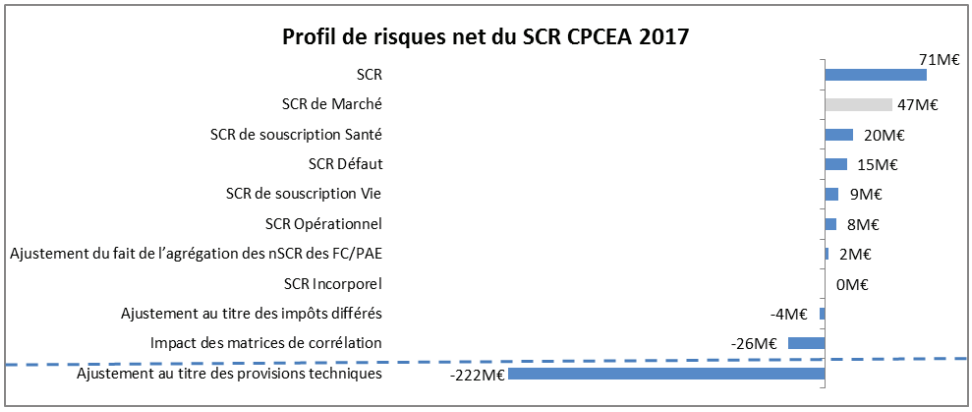
L'information de cette section est relative à la nature des risques de l'activité de l'Institution et de son environnement. Afin de prévenir, détecter et gérer les risques de façon permanente, des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques sont mis en œuvre conformément à la politique de gestion des risques et ORSA. Cette partie s'appuie sur le système de gestion des risques et les travaux du cycle ORSA 2018 dont le rapport a été soumis en octobre 2018 au Conseil d'administration et auparavant à son Comité d'audit.

L'institution a identifié les catégories de risques suivant : Risques stratégiques ; Risques de souscription liés aux activités d'assurance vie et non-vie ; Risques de marché ; Risques de crédit ; Risques de liquidité ; Risques opérationnels ; Risques juridiques et conformité.

Les principaux axes d'améliorations de la couverture des risques majeurs portent sur :

- le risque concurrentiel et la non réalisation du plan de développement stratégique ;
- la gestion des impacts des régimes de retraite supplémentaire sur la solvabilité dans un environnement de taux bas ;
- le risque lié à l'externalisation d'opération ;
- le risque lié à une faille de sécurité informatique (cyberattaque, ransomware…) ;
- les risques de non-conformité, avec les travaux sur : la loi Eckert, la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, la protection de la clientèle, le programme sur la qualité des données et la protection des données personnelles « RGPD » .

Le graphique suivant montre le profil de capital de solvabilité requis (SCR) par risque et leur importance relative selon la formule standard



La quantification de l'atténuation des risques intégrée à la formule standard se décompose de la façon suivante :

- -4 M€ liés à l'ajustement au titre des impôts différés,
- -26 M€ liés à la corrélation entre les familles de risques,
- -222 M€ liés à l'ajustement au titre des provisions techniques.

Les risques présentés sont susceptibles, s'ils se réalisent, d'impacter de manière significative les services et la situation financière de l'Institution. D'autres risques actuellement inconnus ou considérés comme mineurs ou modérés peuvent dans le futur s'avérer majeurs et avoir des impacts significatifs.

C.1 Risques stratégiques

« Risques qui peuvent être induits par la stratégie elle-même, tels que l'accumulation de risques, par des facteurs externes, tels que l'environnement économique défavorable ou encore par des facteurs internes tels que certaines causes de risques opérationnels. »

L'Institution est exposée aux facteurs de risques suivants :

- **Environnement économique**

La situation économique nationale n'est pas favorable. Cet environnement est pris en compte dans les scénarios de souscription des projections de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité « l'ORSA ».

→ **Evolution législative et règlementaire**

Les évolutions législatives passées et à venir sont nombreuses et sources de risques. Sans pouvoir être exhaustif, l'évolution sur la réglementation des « branches longues » en matière de retraite supplémentaire peut impacter fortement le secteur de l'assurance de personnes et influer sur le résultat futur et la solvabilité de l'Institution de prévoyance.

→ **Situation concurrentielle**

Les activités assurantielles s'opèrent sur un secteur très concurrentiel. La remise en cause de la légitimité de l'Institution sur son secteur professionnel pourrait affecter significativement sa situation.

→ **Orientation stratégique**

L'institution a opéré un changement stratégique avec l'offre agricole pour faire face aux évolutions systémiques imposées aux Institutions de prévoyance qui gèrent de la protection sociale collective. Elle a ainsi noué des partenariats avec Crédit Agricole Assurance et Groupama et renforcé ses liens avec la Mutualité Sociale Agricole.

Par ailleurs, le plan stratégique AGRICA PREVOYANCE a pour ambition d'accroître le chiffre d'affaires du Groupe en s'appuyant sur la complémentarité des forces des partenaires sur la chaîne de valeur opérationnelle. Il est décliné sur six volets : distribution, gestion, prévention et service digital, communication, organisation.

→ **Concentration de portefeuille**

De par son histoire, l'institution est exposée à la concentration du portefeuille. Elle a été créée par les partenaires sociaux dans l'objectif de gérer la protection sociale de leur secteur professionnel par des accords de branche. L'activité de l'institution est portée par le secteur Production agricole et le secteur du Paysage avec des accords de branche. La perte de l'un ou l'autre des secteurs impacterait fortement le portefeuille.

→ **Réputation**

L'institution est attentive au risque de réputation. Une veille permanente est réalisée ainsi que des enquêtes de satisfaction clientèle.

→ **La gestion des risques stratégiques :**

La gestion des risques stratégiques est opérée directement par les Dirigeants effectifs et la Gouvernance. Les risques stratégiques font l'objet d'un suivi resserré.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques stratégiques à hauteur de 72 %.

C.2 Risques de souscription assurantielle vie

« Risques spécifiques aux activités techniques d'assurance ou de retraite supplémentaire. »

L'Institution est exposée aux facteurs de risques suivants :

→ **Souscription vie**

Les activités d'assurances de personnes en vie concernent notamment la retraite supplémentaire, le capital décès, des rentes et indemnités funéraires. L'institution est donc exposée au risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement qui sont liées à la nature des risques couverts avec des incertitudes sur la mortalité, la longévité, les catastrophes…

→ **Souscription non-vie**

Les activités d'assurances de personnes en non-vie concernent notamment la complémentaire santé, la chirurgie, l'incapacité, l'invalidité, l'inaptitude. L'Institution est ainsi exposée aux risques de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement qui sont liées à la nature des risques couverts avec des incertitudes sur la santé, la longévité, les pandémies, les accidents…

→ **Souscription régime de retraite supplémentaire**

Risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement.

→ **Maîtrise des résultats techniques**

Risque de perte suite à la dérive des ratios techniques, ce sujet fait partie du pilotage permanent de l'Institution.

→ **La Gestion des risques de souscription assurantielle vie, non-vie :**

La politique de souscription encadre la gestion des risques de souscription. Ils sont par ailleurs suivis par l'analyse des équilibres techniques au niveau de l'institution.

Le comité de souscription analyse le portefeuille notamment sur le respect des niveaux d'équilibre. Dans le respect de la politique de souscription, des actions de rééquilibrage peuvent être déclenchées ainsi que des mesures de résiliation. Le suivi de ces actions est présenté au Comité assurantiel dans le cadre des tolérances fixées par « l'ORSA ».

En matière d'atténuation de risque, l'institution a souscrit deux traités de réassurance sur la couverture décès, l'un sur un capital élevé et l'autre sur des capitaux liés à un même sinistre. La politique de réassurance est examinée par le Comité d'audit puis est approuvée par le Conseil d'administration.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques de souscription à hauteur de 70 %.

C.3 Risque de Marché

« Risques liés à l'évolution des marchés financiers, de gestion de bilan ou financière. »

L'Institution gère des engagements à long terme. Elle est exposée aux facteurs de risques financiers suivants :

→ **Actions**

L'exposition au marché des actions permet de profiter des rendements qu'offre ce type de placement : mais il expose également l'institution au risque de perte que pourrait engendrer une baisse des marchés actions.

→ **Immobilier**

L'exposition à l'immobilier permet de profiter des rendements qu'offre ce type de placement : mais il expose également l'institution au risque de perte que pourrait engendrer une baisse du marché immobilier.

→ **Spread**

La marge actuarielle ou spread d'une obligation (ou d'un emprunt) est l'écart entre le taux de rentabilité actuariel de l'obligation et celui d'un emprunt sans risque de durée identique : le spread est naturellement d'autant plus faible que la solvabilité de l'émetteur est perçue comme bonne.

→ **Taux d'intérêt**

La fluctuation des taux d'intérêt pourrait affecter de manière significative la situation financière de l'institution.

→ **Concentration**

Les risques supplémentaires supportés par un manque de diversification du portefeuille d'actifs ou d'une exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur de valeurs mobilières sont gérés avec les quotas et les niveaux d'emprise.

→ **Réinvestissement**

Le risque de réinvestissement est la perte potentielle de revenus liée au réinvestissement du capital pour faire face aux besoins du passif : l'institution ayant une partie significative de retraite supplémentaire est sensible à ce risque. Le pilotage financier en assure le suivi.

→ **Performance financière**

Le risque de performance financière est la perte liée à une insuffisance des performances des actifs en portefeuille, en capital et en revenu au regard des marchés et des risques pris.

→ **La gestion des risques de marché :**

La politique d'investissement cadre les opérations, fixe les limites ainsi que le management action en lien avec l'appétence définie par l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA). Par ailleurs, le Comité financier suit les expositions et rend compte à la Commission financière et au Conseil d'administration de manière régulière.

La politique d'investissement prend en compte les critères de l'article 132 de la directive 2009/138/CE sur le principe de la « personne prudente ». Notamment les placements sont investis dans le meilleur intérêt des preneurs et des bénéficiaires.

En matière d'atténuation de risques financiers, l'institution n'a pas recours à des mécanismes de couverture.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques de marché de 75 %.

C.4 Risque de crédit (Défaut)

Le risque de contrepartie représente le risque de pertes dues à un défaut inattendu ou de détérioration de la notation des contreparties ou des débiteurs. Il est à noter que la défaillance d'un réassureur pouvant entraîner des pertes est limité. Actuellement deux traités de réassurance sont souscrits auprès d'un réassureur dont la notation est AA- auprès de Standard & Poor's et Aa3 chez Moody's.

C.5 Risque de liquidité

Si le « cycle inversé » propre aux activités d'assurance génère une position structurellement longue de trésorerie, le suivi de cette dernière au travers de la gestion prévisionnelle des flux constitue un outil de pilotage tant vertical que transverse qui fournit des indicateurs avancés de l'activité de l'Institution.

Le risque de liquidité fait l'objet d'un ajustement quotidien ainsi que d'un suivi hebdomadaire reporté mensuellement au Comité Financier.

La segmentation du suivi est la suivante :

- Engagements d'exploitation
- Cash-Flow gap Obligataire/passif par échéance
- Risques techniques
- Capital souscrit non appelé sur Actions et FPCI
- Déshérence
- Suivi des flux de capitalisation estimés/réalisés

En début d'année 2018, le Comité Financier a décidé d'augmenter le niveau de couverture du risque de liquidité face à l'identification de risques croissants sur les marchés financiers.

Cette décision a permis d'une part de sécuriser l'Institution et d'autre part de protéger son encours dans un contexte stressé en contribuant fortement à la surperformance financière de la gestion.

C.6 Risque opérationnel

« Risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel, de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'évènements perturbants. »

L'Institution est exposée aux facteurs de risques suivants :

- **Exécution, livraison, gestion des processus**

Risque de qualité de service sur retard de mise en gestion : les engagements de services sur les délais de mise en gestion des garanties sont renforcés dans les nouveaux modèles de conventions d'externalisation. Les négociations avec les délégataires sont engagées pour déployer ces exigences.

Risque de perte liée au traitement d'une opération ou à la gestion des processus : les retards, erreurs et la sécurité des processus métiers sont intégrés dans la gestion des risques et traités par les dispositifs de contrôle interne.

- **Sous-traitance**

Risque de défaillance d'un délégataire en charge de la gestion : des clauses sur les délais de rétractation sont intégrées aux conventions de délégation. En cas de rupture de service, en dehors d'un sinistre couvert par un plan de continuité d'activité, une sollicitation des autres acteurs du marché pourrait être engagée.

Risque de sous-traitance « métier » lié à l'externalisation d'activités de gestion : une équipe est affectée au contrôle de ces partenaires en lien avec le dispositif de contrôle interne.

Risque de sous-traitance lié à l'externalisation d'activité de gestion des actifs financiers : mandat de gestion action/diversification, mandat de gestion obligataire et mandat de gestion Immobilier. Le Comité financier rencontre régulièrement les sociétés de gestion financière.

Risque de sous-traitance lié à l'externalisation d'activité informatique : elle concerne l'exploitation, le support et la maintenance du progiciel de gestion assurantiel, le support et la maintenance des équipements réseaux et de sécurité.

- **Dysfonctionnement de l'activité et des systèmes**

L'institution bénéficie du plan de continuité d'activité du GIE et de ses partenaires. Elle est exposée au risque de continuité d'activité lié à l'inadéquation de ces plans. Le PCA fait l'objet d'un plan de tests bisannuel. Les résultats sont satisfaisants.

Risque de pertes ou de dommages résultant du non-respect de la sécurité des systèmes d'information par les utilisateurs autant internes qu'externes et le personnel informatique : une politique et des procédures de sécurité définissent les règles de sécurité à respecter. Un programme de sensibilisation est également déployé pour l'ensemble des collaborateurs.

Risque lié à une faille de sécurité : des audits de sécurité sont opérés régulièrement et les mesures d'améliorations sont permanentes.

→ **Produits et pratiques commerciales**

Risque de pertes résultant d'un acte non intentionnel ou d'une négligence dans l'exercice professionnel face au client ou pertes résultant de la nature ou de la conception d'un produit : l'institution est vigilante sur les recours et notamment sur les dossiers présentés par le médiateur.

→ **Fraude interne**

Risque de pertes dues à un acte intentionnel de fraude, de détournement de biens, d'infractions à la législation ou aux règles de l'entreprise qui impliquent au moins une personne en interne : la gestion des risques et le contrôle interne traitent ce sujet.

→ **Emploi et sécurité sur le lieu de travail**

Risque de performance opérationnelle et métiers par le manque d'anticipation des besoins en emplois et compétences. La gestion prévisionnelle des emplois et compétences traite ce sujet.

En matière de risque de dommages aux personnes, les dispositions sont prises pour protéger les collaborateurs et les personnes sur les locaux d'exploitation de l'institution (incendie, défaillance électrique, agression, risques psychosociaux…).

→ **Dommages aux actifs corporels**

Risque de pertes résultant du dommage sur un actif corporel à la suite d'une catastrophe naturelle ou d'un autre sinistre : les locaux et biens sont couverts par des assurances.

→ **La gestion des risques opérationnels :**

La politique de gestion des risques encadre ces risques. Elle définit les obligations en la matière selon le modèle d'efficience sur trois lignes de maîtrise. Le contrôle interne fait partie de cette approche et entre en considération dans l'évaluation des risques résiduels. La partie système de gouvernance explicite le dispositif.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques opérationnels de 85 %.

C.7 Risques juridiques et conformités

« Le risque de conformité est défini comme le risque de sanctions pénales ou civiles, de pertes financières significatives, ou d'atteinte à la réputation de l'institution du fait de ne pas se conformer aux lois, règlements et dispositions administratives qui sont applicables à ses activités. »

L'Institution est exposée aux facteurs de risques suivants :

Risque de manquement aux dispositions de la loi Eckert qui impose aux Institutions de Prévoyance de rechercher les bénéficiaires des personnes. Un plan d'actions a été mis en place afin de se conformer à cette règlementation.

Risque de conformité et de qualité de service sur le domaine des réclamations. Un chantier spécifique a été mis en place afin de faire face à ces nouvelles exigences.

Risque de manquement à la protection des données personnels « RGPD ». Afin de se conformer à la règlementation, cette thématique fait l'objet d'un « projet d'entreprise » depuis 2018.

Risque de manquement lié à la capacité à démontrer la qualité des données. L'institution bénéficie d'un programme visant à renforcer tous les composants entrant dans ce dispositif, de la politique à une nouvelle infrastructure fonctionnelle et informatique.

La gestion des risques juridiques et conformité :

La politique de conformité renforce le dispositif de contrôle interne avec notamment une fonction clé indépendante et dédiée à ces problématiques.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques juridiques et conformité de 62 %.

C.8 Autres risques importants

L'Institution est exposée au facteur de risque suivant :

→ **Fraude externe**

De par son activité, l'institution est exposée au risque de fraude lié à son métier. Les dispositions de maitrise se retrouvent dans la conception des garanties et dans leur gestion. L'institution déploie avec ses partenaires de gestion une attention particulière sur ce risque.

L'Institution a présenté dans les parties précédentes l'ensemble des risques importants qu'elle a identifié à fin décembre 2018.

C.9 Autres informations

L'institution présente une sensibilité particulière à la baisse des taux concernant les régimes des retraites supplémentaires gérées sur fond euros.

D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

D.1 Actifs

D.1.a Évolution des marchés 2018

L'année 2018 a été marquée par le ralentissement du cycle mondial.

Dans un premier temps, un ralentissement modéré provenant de la zone « hors OCDE » au travers des prix des matières premières a été observé.

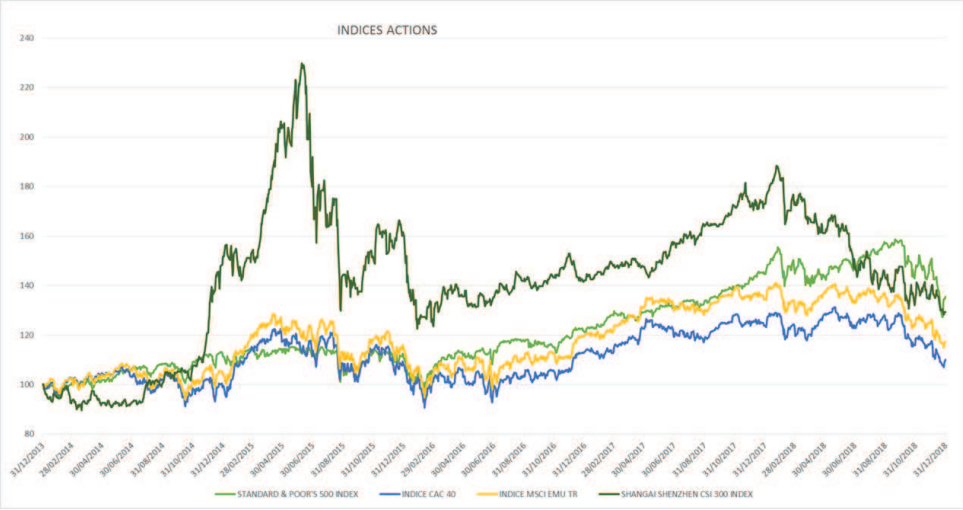
Il n'a pas remis en question la dynamique de croissance robuste dans les pays de l'OCDE soutenue par la vigueur du marché de l'emploi très tendu aux Etats-Unis et en Allemagne ainsi que par les mesures monétaires de relance en Chine.

De plus, les mesures fiscales aux Etats-Unis permettent au Marchés d'Actions de se maintenir en début d'année, bien que les anticipations de croissance des bénéfices à long terme soient très élevées.

La remontée des taux longs US est alors dictée par un nécessaire ajustement de la politique monétaire, sans impact sur les anticipations d'inflation de long terme.

La normalisation des taux courts de la BCE parait d'autant plus nécessaire que le niveau des taux longs n'arrive plus à tirer l'investissement et semble a contrario favoriser la spéculation.

L'Allemagne marque sa différence au sein de la zone euro par son besoin d'emploi qui ne cesse de s'accentuer.



La deuxième partie d'année voit les Marchés de capitaux entamer un cycle de correction.

Les indicateurs avancés se retournent au niveau mondial, les baisses de la production et de la confiance industrielle sont sensibles.

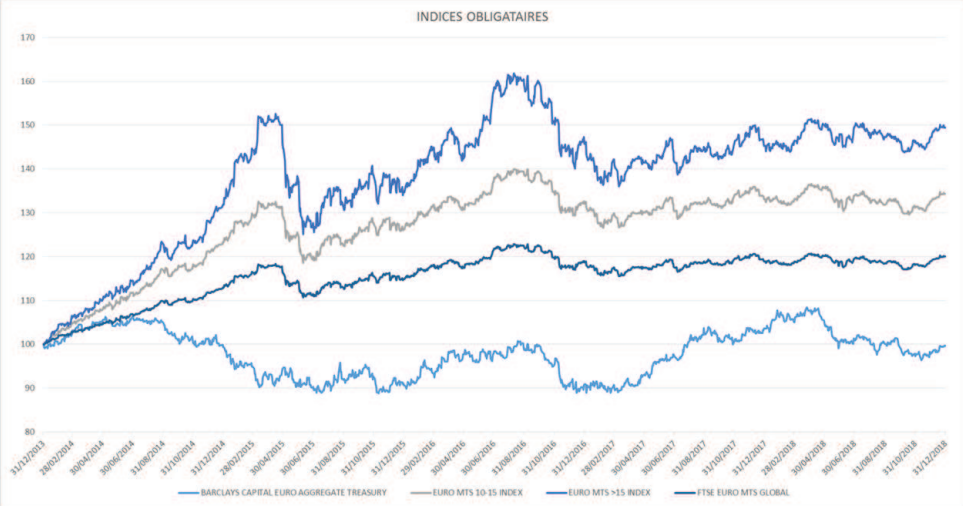
La baisse sur les Marchés Actions est générale, renforcée par un mouvement de révision à la baisse des anticipations de bénéfices par actions souvent lourdement sanctionnées.

Les obligations d'entreprises européennes font l'objet de tensions par les spreads sanctionnant les moins bonnes signatures.

L'ensemble des actifs risqués subit alors un stress.

Les obligations d' états européens périphériques sont aussi dépréciées, dans le sillage de l'Italie et son secteur bancaire sous-capitalisé.

La BCE acte la fin du programme d'achats d'actifs, premier pas vers une normalisation très attendue par la Bundesbank.



La Chine, afin d'éviter un stress comparable à celui de 2015-2016 et un assèchement de la liquidité, applique de fortes baisses des taux des réserves obligatoires.

L'économie chinoise apparait comme la seule, en cas de relance monétaire, sucseptible d'entrainer un nouveau mouvement de hausse sur les actifs risqués.

Les marchés de change matérialsent la propagation des flux qui, en cette période de plus forte variabilité des anticipations long terme, sont prédominants dans la valorisation des Marchés de capitaux.



D.1.b Valorisation des actifs par catégorie

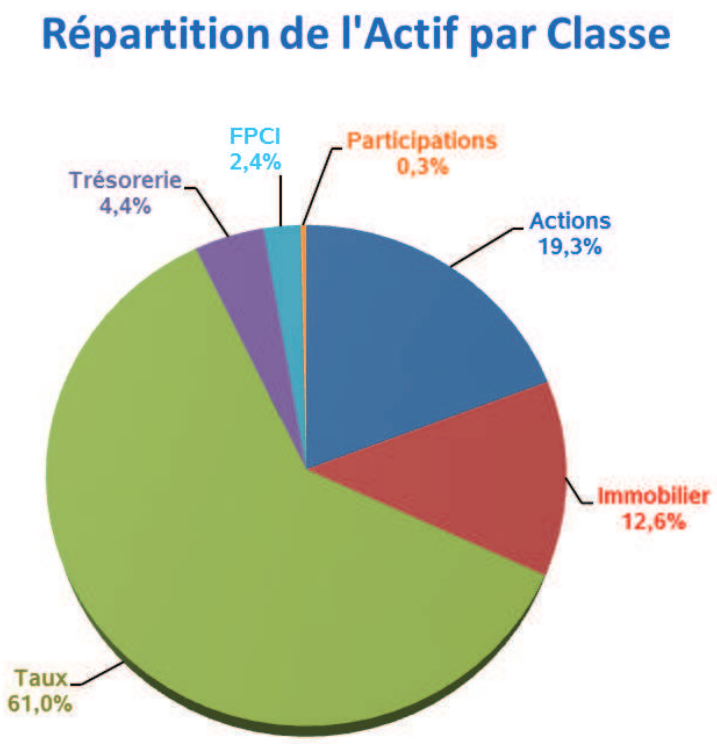
Répartition au 31/12/2018 des Actifs par catégorie d'identification :

Catégorie	Montant en €uros	Poids en %
Obligations Souveraines	324 556 432.23	20.75%
Obligations d'entreprises	614 523 341.17	39.29%
Actions	92 901 665.90	5.94%
Dont SCI	76 264 129.40	4.88%
Dont participations (hors SCI)	5 463 269.00	0.35%

Catégorie	Montant en €uros	Poids en %
Fonds d'investissement	360 778 597.68	23.07%
Dont OPC Actions	239 873 065.67	15.34%
Dont OPC Obligataires	41 107 257.06	2.63%
Dont FPCI	36 995 039.41	2.37%
Trésorerie et Dépôts	49 022 177.83	3.13%
Prêts	24 673 565.77	1.58%
Immobilisations corporelles	97 480 000.00	6.23%
Total Actif	**1 563 935 779.58**	**100,00%**

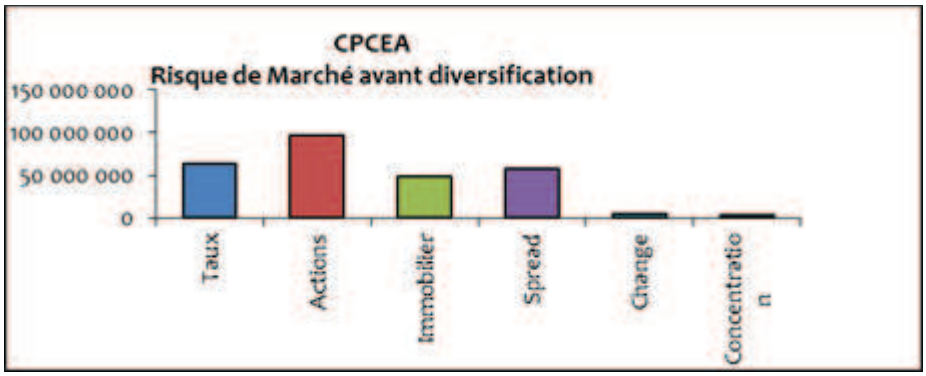
Globalement, la valorisation du portefeuille évolue à 1 564 M€ fin 2018 contre 1 567 M€ auparavant.

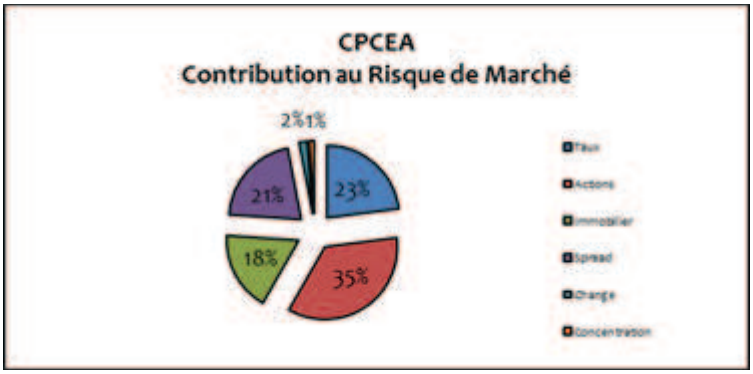
La diminution de 2.7M€ correspond à une évolution de -0.17% dont 12.8M€ sont liés à la capitalisation, 32.5M€ aux revenus du portefeuille et -48.1M€ à l'effet Marchés.



Par classe d'actif, le principal poste est constitué d'obligations en direct pour 939M€. L'immobilier représente 198M€, les actions en direct 12M€ et les participations 5M€ (hors SCI). Les fonds communs de placements constitués à 66 % d'OPCVM actions s'élèvent à 360M€.

Les liquidités atteignent 49M€.





Le portefeuille d'investissements présente une structure de risques de Marché abaissée de -36% soit -27M€.

La diminution des composante Crédit (-12%) et Actions (-22%) du risque de traduisent la stratégie de « dérisking » opérée pendant la période qui a adapté la structure du portefeuille d'actifs à la hausse des régimes de volatilité en préservant la capacité à générer du rendement sans impacter la solvabilité.

D.1.c Bases, méthodes et hypothèses de valorisation

Bases et méthodes

La politique de la qualité des données financières a en 2018 fait l'objet d'une revue ayant pour objectif général de doter l'Institution de données financières exhaustives, pertinentes, exactes, traçables et auditables couvrant l'ensemble des actifs détenus par l' institution y compris en transparence.

Afin de disposer de classes d'actifs détaillées homogènes en termes de nature et de risque tout en assurant une cohérence entre les différentes utilisations des données d'actifs, la méthodologie suivante a été retenue :

- La classification des actifs adoptée est la classification CIC (Complementary Identification Code) telle que définie par l'EIOPA et jointe en annexe I

- Cette classification est précisée pour les actifs de lamanière suivante :

→ Du fait de places de cotations multiples, le code pays retenu est le code pays du « Groupe Emetteur » au sens de Solvabilité II
→ Le code CIC XT89 est affecté aux comptes courants de SCI
→ Le code CIC xx25 est affecté aux obligations perpétuelles

- Concernant le cas particulier des obligations, le type de taux est précisé dans l'outil de gestion, selon un format compatible avec le format « Ampère TPT v3 »

- En vue de constitution de classes d'actifs pures au sens du risque sur la base d'agrégats, sont adjointes les notions suivantes :

→ Zone géographique (OCDE, EEA, etc.)
→ Devise
→ Critère ISR

Dissociation

Afin de réduire les risques opérationnels, de limiter les conflits d'intérêts et d'éviter toute distorsion de valorisation tout en maitrisant les couts, sont appliquées en transverse deux dissociations structurelles :

- Les actifs détenus par les institutions relèvent de l'outil de gestion alors que les actifs détenus en transparence relèvent pour l'essentiel du traitement des inventaires en transparence au format « Ampère TPT v3 »

La problématique de valorisation des actifs répond à des enjeux et obligations spécifiques (établissement du bilan solvabilité II, article 10 du règlement délégué UE 2015/35, calculs des PDD/PRE) alors que la qualité des données financières répond à des enjeux et obligations internes (formalisation, contrôles, etc.)

Les Actifs sont valorisés selon les principes et méthodes précisés par les articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

Valorisation des actifs

Les Actifs sont valorisés selon les principes et méthodes précisés par les articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

- Actifs Bancaires

Les comptes de banques sont valorisés en date de valeur au niveau des informations fournies par les établissements bancaires et rapprochés par le service Trésorerie.

- Actifs obligataires et Actions

Si les sources de données listées au paragraphe 2.3 permettent d'obtenir des données observables pertinentes, les actifs obligataires et actions sont valorisés au prix « bid » (coupon couru inclus), les actifs actions sont valorisés au dernier cours coté.

Pour les calculs de sensibilité, la valorisation au prix « Mid » peut être utilisée.

Une données est dite pertinente si :

- La source de données est listée au paragraphe 2.3
- la date de dernière mise à jour du cours coté est inférieure à cinq jours ouvrés
- l'écart entre le prix pied de coupon « Bid » et le prix « Mid » est inférieur à 1% pour les obligations
- pour les actions, le volume de transactions hebdomadaire est supérieur à la quantité détenue en portefeuille

- Procédure de « forçage de cours »

En l'absence de données observables pertinentes, la procédure de « forçage de cours » est appliquée.

Elle doit rester conforme aux articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

En particulier, dans le cas d'un besoin de données complémentaires, les données et traitements particuliers doivent être indépendants des parties prenantes.

- Participations

Les participations sont valorisées annuellement sur la base de leur actif net réévalué en valeur de marché, sans prise en compte d'élément incorporel ni de goodwill.

- OPC, FPCI

Les OPC et FPCI sont valorisés sur la base de la dernière valeur liquidative connue établie par la société de gestion du fonds.

Dans le cas particulier des FPCI, les opérations de souscription/rachat postérieures à la dernière valeur liquidative sont intégrées en tenant compte de l'éventuelle variation du passif du fonds.

- Actifs Immobiliers

Les actifs Immobiliers sont valorisés annuellement sur la base de la valorisation établie par l'expert validé par l'ACPR conformément à l'article 5 de l'instruction 2017-I-09.

Il en va de même pour les parts de SCI.

- Actifs en transparence

Les SCI sont transparisés sur la base de l'actif immobilier et des comptes de banques.

Les fonds sont transparisées sur la base des inventaires au format « Ampère TPT v3 » du dernier jour ouvré du trimestre précédent.

Les contrôles de cohérence implicites subordonnant la bonne agrégation des inventaires transparisés assurent la cohérence des données.

Dans le cas des indicateurs internes sur la base des inventaires mensuels, les valorisations et données sensibles aux variations de marchés peuvent être ajustées.

Référentiels Valeurs

Afin de garantir la cohérence des données en transverse et dans le temps, sont administrés trois référentiels valeurs :

- Le référentiel valeurs « caractéristiques »
- Le référentiel valeurs « marchés »

→ Le référentiel émetteurs

Critères de contrôles sur les données

Exhaustivité :

→ Suffisamment de données historiques pour apprécier le niveau de risque
→ Aucune donnée pertinente n'est exclue sans justification

Exactitude :

→ les données sont exemptes d'erreurs importantes;
→ les données provenant de périodes de temps différentes, mais utilisées aux fins de la même estimation, sont cohérentes
→ les données sont enregistrées en temps utile et de manière cohérente dans la durée

Pertinence :

→ les données sont adaptées aux fins pour lesquelles elles doivent être utilisées
→ les données reflètent adéquatement les risques auxquels l'entreprise est exposée

les données ont été collectées, traitées et appliquées de manière transparente et structurée sur la base d'une procédure documentée comprenant au moins : la définition des critères et une évaluation de la qualité, la définition des hypothèses formulées lors de la collecte, le processus et la fréquence d'actualisation

D.1.d Différences de valorisation

Néant

D.1.e Crédit-bail

Néant

D.1.f Participation chez un assureur partenaire

Néant

D.1.g Impôts différés

Référentiel des normes et de la réglementation sur l'imposition différée

Préalablement à l'établissement du bilan prudentiel S2 et du calcul du SCR de l'institution CPCEA, nous rappelons les normes et la réglementation. Les normes comptables sur le sujet sont internationales (IAS 12) et nationales (règlement comptable N° 99-02). Les dispositions fiscales locales sont le Code Général des Impôts et les courriers de la Direction de la Législation Fiscale sur l'entrée en fiscalité des institutions de prévoyance.

L'impôt différé représente l'imposition future par opposition à l'impôt exigible payable immédiatement. On considère d'une part l'imposition différée passive IDP (impositions futures) et d'autre part l'imposition différée active IDA (économies d'impôts futures).

Assiettes de calcul des impôts différés actif et passif

L'institution CPCEA utilise 4 natures d'assiette de calcul des impôts différés : Les différences temporaires entre le résultat social et le résultat fiscal, les écarts de réévaluation fiscale, les déficits fiscaux reportables, les retraitements pour passer du bilan social au bilan S2.

Les différences entre le résultat social et le résultat fiscal correspondent à des différences entre la valeur dans les comptes sociaux S1 et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif. Les différences temporaires sont dites imposables lorsqu'elles sont sources d'imposition future. Elles sont dites déductibles lorsqu'elles sont sources d'économies futures.

Les écarts de réévaluation fiscale représentent les différences entre valeurs fiscales et valeurs comptables des actifs de placement déterminées lors de l'entrée en fiscalité des Institutions de Prévoyance au 01.01.2012. Les plus-values correspondantes à des écarts de réévaluation fiscale peuvent être réalisées en franchise d'impôt. Elles sont sources d'économies futures car elles sont exonérées d'impôt sur les sociétés lors des cessions ultérieures.

Les déficits fiscaux reportables sont imputés au cours des exercices futurs et ont pour effet comptable d'alléger l'impôt. L'allégement d'impôt résultant de cette imputation ne sera constaté qu'au titre de l'exercice d'imputation, et non au titre de l'exercice ayant constaté le déficit. Afin de faire coïncider les différents effets comptables, il est possible sous conditions de constater le futur allégement.

Les impôts différés sur les retraitements pour passer du bilan social (bilan comptable) au bilan S2 (bilan prudentiel) sont les suivants : évaluation en valeur de marché des placements, évaluation des provisions techniques en valeur actuelle, autres ajustements de valeurs et autres créations d'actifs et de passifs spécifiques. Ces écritures pour passer du référentiel S1 au référentiel S2 ajustent les valeurs économiques des actifs et des passifs y compris imposition différée active ou passive.

Taux d'impositions utilisés

L'évaluation de l'impôt différé est réalisée selon la méthode du report variable. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales en vigueur à la clôture de l'exercice et qui seront applicables lorsque la différence se résorbera (taux applicables pour calculer la recouvrabilité). Le taux d'imposition différée utilisé fin 2017 est de 28,92% (soit un taux de 28% majoré d'une contribution sociale de 3,3%) au lieu de 34,43% fin 2016 . Les taux légaux d'imposition pour les exercices prochains seront les suivants :

- 2018 : 33,33% et contribution sociale de 3,3%
- 2019 : 31% et contribution sociale de 3,3%
- 2020 : 28% et contribution sociale de 3,3%
- 2021 : 26,5% et contribution sociale de 3,3%
- 2022 et suivants : 25% et contribution sociale de 3,3%

Compensation des impôts différés actif et passif opérée dans la présentation au bilan

Sur le principe, tous les passifs d'impôts différés doivent être pris en compte au bilan. En revanche, les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs. Dans cette situation, ils sont retenus seulement à hauteur des passifs et compensés.

En pratique, une position globale d'IDP nette d'IDA doit être prise en compte au bilan. Les positions d'IDA compensent les IDP dans la limite de ces derniers. Une position d'IDA nette d'IDP doit faire l'objet d'une analyse de recouvrabilité.

Méthode utilisée pour démontrer le caractère recouvrable des impôts différés actif

La méthode utilisée consiste à évaluer la probabilité de recouvrement des impôts différés actifs (IDA) sur la base des projections réalisées sur base sociale. Nous avons limité cet horizon à 5 ans.

Nous avons pris en compte l'environnement des IP sur le marché de l'assurance et de la maturité du groupe en matière d'imposition différée (rappel entrée en fiscalité au 01/01/2012).

Les actifs d'impôts différés reflètent notre meilleure estimation du calendrier du reversement des différences taxables et de réalisation des bénéfices imposables futurs. Ces prévisions de bénéfices imposables futurs sont cohérentes avec les hypothèses d'activité et de rentabilité utilisées avec les autres données prévisionnelles.

Ajustement visant à tenir compte de la capacité d'absorption de pertes par les impôts différés.

Un choc du bilan prudentiel est prévu par la réglementation Solvabilité dans le cadre du calcul du SCR (Article 207 du règlement délégué S2).

La capacité d'absorption des pertes par l'imposition différée doit être estimée.

Les pertes générées par le choc genèrent des économies d'impôts potentielles qui aboutissent à une position nette d'imposition différée active qui fait l'objet d'une analyse de recouvrabilité sur les exercices fiscaux futurs (5 ans).

L'institution CCPMA Prévoyance n'utilise pas en 2017 la capacité d'absorption des pertes au-delà des montants d' impôts différés passifs.

L'institution CPCEA présente des situations d'imposition différée différentes selon les cantons :

Actif général - Prévoyance en M€	IDA+/IDP au 01/01/2018	Variation	IDA+/IDP au 31/12/2018
Différences temporaires	8,1	-0,3	7,8
Ecarts de réévaluation fiscale	6,8	- 0,5	6,3
Déficits fiscaux reportables	2,2	11,5	13,7
Retraitements S2	-21,1	2,3	-18,8
TOTAL	**-4,0**	**12,9**	**8,9**

Le canton Prévoyance (ou actif général) constate au bilan prudentiel de l'exercice 2017, un montant d'imposition différée active de 8,8 M€ dont 6,2 M€ recouvrable.

Retraite supplémentaire en M€	IDA+/IDP au 01/01/2018	Variation	IDA+/IDP au 31/12/2018
Différences temporaires	8,9	- 8,9	0
Ecarts de réévaluation fiscale	6,6	- 0,8	5,8
Retraitements S2	10,3	-27,9	-17,6
TOTAL	**25,8**	**-37,6**	**-11,8**

Le canton Retraite supplémentaire présente un montant calculé d'imposition différée passive de -37,6 M€ au 31/12/2018. Au global, le montant net d'imposition différée passive est de 5,5 M€.

D.2 Provisions techniques

Cette partie a pour objet de décrire les méthodes, présenter les hypothèses et analyser les résultats de calcul des provisions techniques du bilan prudentiel.

D.2.a Montant des provisions techniques

Les activités de l'institution sont affectées aux lignes d'activité suivantes :

- Vie :
 - 30 - Assurance vie avec participation aux bénéfices ;
 - 32 - Autre assurance vie ;
 - 36 – Réassurance Vie ;
- Santé similaire à la vie :
 - 33 - Rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé ;

→ Santé non similaire à la vie :

- 1 – Frais médicaux ;
- 2 – Perte de revenus.

Le tableau suivant présente le montant des provisions techniques brutes de réassurance au 31/12/2018.

VIE

Provisions	2017	2018	Ecart en M€
Provisions Techniques	**1 271,3**	**1 178,7**	**-92,6**
Meilleure Estimation	1 254,9	1 136,0	-118,8
Marge de Risque	16,5	42,7	26,2

SANTÉ SIMILAIRE A LA VIE

Provisions	2017	2018	Ecart en M€
Provisions Techniques	**19,1**	**17,9**	**-1,2**
Meilleurs Estimation	16,2	15,5	-0,7
Marge de Risque	2,9	2,4	-0,5

SANTÉ NON SIMILAIRE A LA VIE

Provisions	2017	2018	Ecart en M€
Provisions Techniques	**52,8**	**54,7**	**1,9**
Meilleure Estimation	50,5	52,6	2,1
Marge de Risque	2,3	2,2	-0,2

TOTAL

Provisions	2017	2018	Ecart en M€
Provisions Techniques	**1 343,3**	**1 251,4**	**-91,9**
Meilleure Estimation	1 321,5	1 204,1	-117,4
Marge de Risque	21,8	47,3	25,5

Synthèse des évolutions

Les provisions techniques s'élèvent à **1 251,4 M€** au 31/12/2018, soit une baisse de -6,8% par rapport à l'exercice précédent. Elles sont représentées à 92% par les provisions du régime de retraite supplémentaire, tandis que les autres activités pèsent entre 1 et 4%.

L'évolution est principalement portée par la meilleure estimation du régime de retraite supplémentaire en lien avec la modification de son règlement. Celle-ci intègre la mise en conformité du régime ainsi que l'application de chargements sur cotisations et encours. Cela impacte à la baisse le niveau de prestations discrétionnaires futures distribuées de la meilleure estimation.

La marge de risque, quant à elle, atteint 3,8% des provisions techniques allant de 3,6% pour les provisions vie à 6,3% pour les provisions des autres activités. Elle est en hausse sur l'exercice du fait de l'apparition du risque de cessation (rachat) de masse sur le régime de retraite supplémentaire.

Montants recouvrables au titre de la réassurance

Au 31/12/2018, il n'y a pas de provisions cédées en réassurance proportionnelle en CPCEA.

D.2.b Provisions en meilleure estimation

D.2.b.1 Bases

Les méthodes de calcul de la meilleure estimation consistent à projeter l'ensemble des flux de trésorerie (cotisations, prestations, frais) attendus à compter du 01/01/2019 sur la base des engagements de l'institution au 31/12/2018.

La détermination des flux de trésorerie s'appuie en grande partie sur les travaux de calcul des provisions techniques en norme sociale. En synthèse, la meilleure estimation est basée sur les mêmes flux de prestations que la provision sociale rectifiés :

- des cotisations futures et des prestations associées ;
- de l'impact des éventuels boni-mali constatés sur les provisions sociales ;
- des prestations discrétionnaires futures en lien avec les futures décisions de gestion ;
- de l'ensemble des frais futurs ;
- de la différence d'actualisation :
 - taux technique constant en norme sociale ;
 - courbe des taux sans risque EIOPA pour la meilleure estimation fixée par la directive 2009/138.

Le processus d'obtention des données de passif est inchangé par rapport à l'année 2017. Il intègre des contrôles tout au long de la chaîne de production des résultats pour garantir l'exhaustivité et la justesse de ces derniers par rapport aux comptes sociaux.

Le processus d'obtention des données relatives aux placements a été revu en 2018. Les contrôles réalisés pour les calculs, en particulier par rapport au bilan social, ont permis d'assurer l'exhaustivité des données. Les évolutions constatées sur les caractéristiques de certains titres sont sans impact apparent sur les montants de provision en meilleure estimation.

D.2.b.2 Retour sur les provisions sociales

SYNTHÈSE PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

Ligne d'activité (En M€, y compris refacturation, acceptation et PE/PB)	2017	2018	Evolution	Evolution en %
Sous total Vie	**1 064,1**	**1 123,9**	**59,8**	**6%**
30 Assurance vie avec participation aux bénéfices (y.c RS)	*1 063,6*	*1 122,6*	*59,0*	
32 Autre assurance vie	*0,6*	1,3	*0,7*	
Sous total Santé similaire à la vie	**16,6**	**16,0**	**-0,6**	**-4%**
29 Assurance vie liée à la santé	*0,6*	*0,0*	*-0,6*	
33 Rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé	*16,0*	*16,0*	*0,0*	

Ligne d'activité (En M€, y compris refacturation, acceptation et PE/PB)	2017	2018	Evolution	Evolution en %
Sous total Santé non similaire à la vie	**70,0**	**69,7**	**-0,2**	**0%**
1 Frais médicaux	*34,3*	*32,7*	*-1,5*	
2 Perte de revenus	*35,7*	*37,0*	1,3	
TOTAL Général CPCEA	**1 150,7**	**1 209,7**	**59,0**	**5%**

Au global, les provisions sociales de l'institution s'élèvent au 31/12/2018 à **1 209,7 M€** en progression par rapport à l'exercice précédent de +59,0 M€, soit +5%, majoritairement expliqué par l'évolution des provisions Vie (engagements liés à la retraite supplémentaire et au décès).

La répartition des provisions par ligne d'activité est proche de l'exercice précédent :

- les provisions Vie représentent 93% des provisions totales,
- les provisions Santé similaire à la vie représentent 1% des provisions totales,
- les provisions Santé non similaire à la vie représentent 6% des provisions totales.

RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

La provision du régime de retraite supplémentaire représente 91% des provisions totales de l'Institution.

Le montant de la provision technique spéciale (PTS) est de 1 101,8 M€ (+56,1 M€). La provision mathématique théorique quant à elle s'élève à 815,2 M€ (+12,5 M€).

On constate une augmentation de la provision mathématique théorique (PMT) du RS CPCEA qui est essentiellement expliquée par l'augmentation des engagements provisionnés.

Le ratio PTS y compris plus-values latentes sur PMT s'élève au 31/12/2018 à 148%.

PRÉVOYANCE

Les provisions prévoyance représentent 9% des provisions totales de l'institution (107,9 M€ à fin 2018) et progressent de 2,9 M€ sur l'exercice.

L'évolution globale des provisions est essentiellement expliquée par la hausse sur les capitaux décès (+2,6 M€) en raison de retards de gestion et de la hausse du coût moyen liée à l'augmentation des garanties sur la CCN 52.

D.2.b.3 Méthodes de calculs de la provision en meilleure estimation

Les principes de calculs des provisions en meilleure estimation sont inchangés par rapport au 31/12/2017.

L'évaluation des engagements est menée séparément entre :

- Les engagements garantis ;
- Les frais de gestion ;
- Les engagements discrétionnaires correspondant aux futures décisions de distribution de résultats et/ou de revalorisation des prestations.

Les engagements garantis sont déterminés sur la base des mêmes données que pour le calcul des provisions sociales.

Le périmètre de la frontière des contrats est d'une année pour l'ensemble du portefeuille. Les hypothèses relatives à la provision pour primes futures sont issues du scénario cible du cycle ORSA 2018.

La meilleure estimation intègre l'ensemble des frais de gestion en coût complet dans le cadre d'une continuité d'activité.

Les frais de gestion des placements sont calculés à travers le résultat financier.

Les autres frais (acquisition, administration et règlement des prestations) sont modélisés en pourcentage des cotisations et des prestations sur la base des éléments communiqués par le Contrôle de Gestion.

Les prestations discrétionnaires futures sont modélisées en tenant compte des futures décisions de gestion.

Les futures décisions de gestion relatives au passif sont les suivantes :

- Conformément aux évolutions réglementaires relatives aux régimes Branche 26, la totalité des résultats financiers projetés sont affectés à la PTS (Provision Technique Spéciale) ;
- Dans la continuité des décisions du Conseil d'administration et sur la base du règlement, la revalorisation de la valeur du point, et donc des prestations, est égale à l'inflation dans les limites de la réglementation et des résultats financiers projetés ;
- Pour les garanties prévoyance-santé, la revalorisation des prestations est égale à l'inflation projetée en risque neutre. Les provisions d'égalisation et provisions pour participation aux excédents au 31/12/2018 sont également prises en compte dans les prestations discrétionnaires futures.

Les futures décisions de gestion relatives à l'actif du canton retraite supplémentaire sont les suivantes :

- Atteinte de l'allocation cible sur l'ensemble du portefeuille ;
- Réalisation de tout ou partie des plus-values latentes des actions, participations stratégiques, immobiliers de placement, OPCVM monétaires, OPCVM taux et OPCVM actions lorsqu'elles dépassent un certain seuil.

D.2.b.4 Principales hypothèses concernant la meilleure estimation

Les hypothèses nécessaires au calcul de la meilleure estimation sont les suivantes :

- Courbe des taux sans risque, générateur de scénarios économiques et inflation ;
- Allocation cible et politique de réalisation des plus-values latentes ;
- Données relatives aux provisions pour primes futures : chiffre d'affaires, ratio S/P, taux de chargements contractuels ;
- Taux de frais de gestion ;
- Tables de mortalité.

Courbe des taux sans risque, Générateur de Scénarios Economiques et Inflation

Le taux sans risque est donné par la courbe des taux EIOPA au 31/12/2018. L'institution a fait le choix de recourir à la correction pour volatilité dans le calcul de ses engagements.

La courbe des taux 2018 est légèrement plus haute que la courbe 2017, la hausse moyenne étant de 0,06 point sur 60 ans.

La courbe d'inflation est issue du GSE (Générateur de Scénarios Economiques) risque neutre. L'inflation retenue est plus élevée sur les 7 premières années, plus basse ensuite, et tend vers 2,1%.

Hypothèses concernant le résultat financier

Les hypothèses présentées ici servent exclusivement aux calculs de meilleure estimation du régime de retraite supplémentaire.

L'allocation cible est constante sur l'horizon de projection, égale à l'allocation décidée par le Conseil d'administration.

La politique de réalisation des plus-values est caractérisée par la part des plus-values conservées (seuil) et la part des plus-values disponibles effectivement réalisée au-delà du seuil (taux de réalisation). Il est considéré que seules des plus-values sur OPCVM actions sont réalisées.

Hypothèses relatives aux provisions pour primes futures

En lien avec une frontière des contrats de 1 an, les hypothèses relatives aux provisions pour primes futures concernent les engagements au titre de l'année d'assurance 2019 :

- Chiffre d'affaires et taux de chargements contractuels pour l'ensemble du portefeuille
- Ratio S/P pour le seul portefeuille prévoyance-santé

Ces hypothèses sont issues des hypothèses du scénario cible du Cycle ORSA 2018.

Pour les 3 grandes familles de garanties vie, arrêt de travail et santé de l'actif général, par comparaison avec les hypothèses du 31/12/2017 relatives à l'année d'assurance 2018, ces hypothèses induisent globalement une hausse des provisions en meilleure estimation.

Taux de frais de gestion

Les taux de frais de gestion, appliqués aux cotisations et prestations, permettent de déterminer les frais d'acquisition, d'administration et de gestion des sinistres.

Ils varient sur les 5 premières années puis sont constants.

Globalement les taux de frais retenus ont peu varié par rapport au 31/12/2017, que ce soit sur les cotisations ou sur les prestations.

Le taux de frais de gestion des placements pour le régime de retraite supplémentaire est constant.

Retraite supplémentaire – Tables de mortalité

Les tables retenues pour déterminer les flux de prestations garantis sont les tables réglementaires TGH05-TGF05, comme pour le calcul au 31/12/2017.

Les études réalisées à ce jour ne montrent pas de surestimation de la mortalité réelle par rapport aux tables réglementaires.

D.2.b.5 Analyse de variation de la provision en meilleure estimation

Le tableau suivant présente les provisions en meilleure estimation par ligne d'activité et leur évolution par rapport au 31/12/2017:

En M€	2017	2018	Ecart
1 – Frais médicaux	22,4	20,7	-1,7
2 – Perte de revenus	28,1	31,9	3,8
29 - Assurance santé	0,6	0,0	-0,6
30 – Assurance vie avec participation aux bénéfices	17,7	20,1	2,4
30 – Assurance vie avec PB CPCEA RS	1 236,7	1 115,0	-121,7
32 – Autre assurance vie	0,2	1,0	0,7
33 – Rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé	15,6	15,5	-0,1
36 – Réassurance Vie	0,3	0,0	-0,3
TOTAL	**1 321,5**	**1 204,1**	**-117,4**

Les engagements de l'institution s'élèvent à **1 204,1 M€** en 2018, en baisse de -117,4 M€ (-8,9%) par rapport à l'exercice précédent. L'évolution des engagements de retraite (-9,8%) explique principalement la diminution de la meilleure estimation globale CPCEA.

Le régime de retraite supplémentaire représente 93% des provisions en meilleure estimation.

Les engagements de retraite diminuent de -121,7 M€ en 2018, pour atteindre 1 115,0 M€. Cette évolution est la conséquence de la revue du règlement du régime faisant suite aux modifications réglementaires parues fin 2017. En effet, la mise en place de chargements, combiné à une revalorisation maximum réglementaire plus restrictive, a engendré une réduction importante des prestations discrétionnaires futures.

Les lignes d'activité Frais médicaux, Perte de revenus et Assurance vie avec PB représentent chacune entre 2 et 3% de la meilleure estimation. Les autres lignes d'activité pèsent moins de 2% du portefeuille.

Les provisions pour pertes de revenus augmentent sur l'exercice en lien avec la mise en place d'un taux d'appel sur le périmètre arrêt de travail CCN52 combiné à des ratios Sinistres/Primes dégradés sur la frontière des contrats. Enfin, les provisions vie augmentent essentiellement en lien avec la hausse des provisions sociales des garanties décès sur la CCN52.

D.2.b.6 Comparaison entre norme sociale et norme prudentielle

Le tableau suivant compare au 31/12/2018 les provisions techniques sociales avec la provision en meilleure estimation :

En M€	Vie (hors RS)	Santé SLT	Santé non SLT	CPCEA RS	Total
Provisions techniques en norme sociale	21,6	16,4	69,8	1 101,8	**1 209,7**
Meilleure estimation	20,5	16,0	52,6	1 115,0	**1 204,1**

Au global de l'institution, les provisions en norme sociale s'élève à 1 209,7 M€ contre 1 204,1 M€ pour la meilleure estimation, soit un écart de **-5,6 M€**.

Cet écart est dû principalement aux garanties prévoyance-santé de l'actif général pour lesquellesles provisions sociales sont supérieures aux provisions en meilleure estimation du fait, notamment :

- De l'existence d'une PRC (Provision pour Risque Croissant) dans les comptes sociaux qui n'est pas reprise en norme prudentielle au regard de la frontière des contrats ;
- Du retraitement du boni-mali observé sur le portefeuille pour déterminer les provisions en meilleure estimation des garanties arrêt de travail.

Cet écart est compensé par une provision en meilleure estimation supérieure à la provision sociale de la retraite supplémentaire qui s'explique par :

- La prise en compte de la totalité des frais, en particulier les frais de gestion des placements, dans la meilleure estimation ;
- La prise en compte des prestations discrétionnaires futures compensée par l'excédent de PTS sur PMT.

D.2.c Marge de Risque

La marge de risque est calculée pour le canton retraite supplémentaire d'une part et l'actif général d'autre part, sur la base de la méthode 3 définie dans l'orientation 62 de la notice ACPR relative aux provisions techniques publiée le 15/12/2015.

Le tableau suivant présente le montant de la marge de risque au 31/12/2018 et son évolution par rapport au 31/12/2017.

En M€	2017	2018	Ecart
Canton Retraite	14,3	40,5	26,2
Actif général	7,5	6,7	-0,7
TOTAL	**21,8**	**47,3**	**25,5**

La marge de risque augmente de +25,5 M€ sur l'exercice et s'établit à **47,3 M€**. Elle représente 3,8% des provisions techniques contre 1,6% pour l'exercice précédent.

Cette forte évolution est portée principalement par la hausse de la marge de risque du canton retraite, du fait de la hausse du SCR de référence en lien avec l'apparition du risque de cessation de masse et un ajustement par les provisions techniques moindre.

D.2.d Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

La règlementation prévoit 2 mesures transitoires et 2 mesures relatives aux garanties de long terme.

Les mesures transitoires concernent les taux d'intérêt sans risque d'une part et les provisions techniques d'autre part. L'institution ne recourt à aucune de ces mesures.

Les mesures relatives aux garanties de long terme sont l'ajustement égalisateur et la correction pour volatilité.

L'institution utilise uniquement la correction pour volatilité dont l'impact sur la solvabilité est présenté dans le tableau ci-dessous :

En M€	Montant avec correction pour volatilité	Montant sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
Provisions techniques	1 251,4	1 262,1	10,7
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	333,1	337,9	4,8
Capital de solvabilité requis	87,5	94,0	6,6
Taux de couverture du SCR	**3,8**	**3,6**	**-0,2**
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	333,1	337,9	4,8
Minimum de capital requis	32,3	35,1	2,8

En M€	Montant avec correction pour volatilité	Montant sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
Taux de couverture du MCR	10,3	9,6	-0,7

L'impact de la correction pour volatilité est limité sur la solvabilité de l'institution (-0,2). L'institution resterait solvable en cas d'utilisation de la courbe des taux sans correction pour volatilité.

D.3 Autres passifs

D.3.a Crédit-bail

Néant

D.3.b Provisions autres que les provisions techniques et dettes subordonnées

Néant

D.3.c Avantages salariaux

L'institution CPCEA est membre du GIE AGRICA GESTION. En 2017, le groupement a souscrtit un contrat d'assurance pour couvrir les engagements sur Indemnités Fin de Carrière du personnel.

D.3.d Impôts différés

Voir D.1.g

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Néant

D.5 Autres informations

Néant

E. GESTION DU CAPITAL

E.1 Fonds propres

E.1.a Fonds propres de base

ETAT DE VARIATION DES FONDS PROPRES S2 (EN M€)

Désignation	Réserves au 01/01/2018	Affectation du résultat	Autres mouvements	Réserves au 31/12/2018
Fonds d'établissement constitué	0,4			0,4
Sous-total Fonds initial	**0,4**	**0**	**0**	**0,4**
Réserves	191,0	11,6	0	202,6
Réserve P/Fonds de Garantie	0,2			**0,2**
Réserve spéciale de solvabilité	7,1			**7,1**
Report à nouveau	1,2			**1,2**
Résultat de l'exercice	11,6	-11,6	6,9	6,9
Ajustements liés aux retraitements pour passer de S1 à S2	45,5		87,5	133,0
Sous-total Réserve de réconciliation	**256,6**	**0**	**94,4**	**351,0**
Ajustements IDA+/IDP -	2,3		-7,8	-5,5
Fonds propres restreints	0	0	-12,8	-12,8
TOTAL	**259,3**	**0**	**73,8**	**333,1**

Les conditions de reconnaissance des fonds propres de l'institution CPCEA dans le référentiel Solvabilité 2 sont prévues aux articles 93 et 94 de la Directive 2009-138.

Les fonds propres de base de CPCEA représentent au 31/12/2018 un total de **333,1 M€** répartis de la manière suivante :

- **Fonds initial** correspondant au fonds d'établissement constitué à l'origine du montant minimum soit **0,4 M€.**
- **Réserve de réconciliation** pour un total de **351 M€** avec des éléments provenant des comptes sociaux à hauteur de **218 M€** et des ajustements de **133 M€** liés aux retraitements pour passer de S1 à S2.
- **Impôts différés passifs** pour un total de **-5,5 M€**
- **Fonds propres restreints** pour un total de **- 12,8 M€** (fonds propres du canton de retraite supplémentaire qui excèdent le SCR du même canton)

Les fonds propres de base sont disponibles pour absorber complètement des pertes, que ce soit dans le cadre d'une exploitation continue ou en cas de liquidation (disponibilité permanente).

Ils sont classés en TIER :

- -**TIER 1 : 333,1 M€**
- -**TIER 2 : 0**
- -**TIER 3 : 0**

E.1.b Fonds propres auxiliaires

Néant

E.1.c Évolution des fonds propres

Les fonds propres S2 de l'institution CPCEA enregistrent un total de **333,1 M€** fin 2018 en hausse de 73, **8 M€,** soit **+28,5%** par rapport à l'exercice précédent.

Au titre de l'exercice 2018, les fonds propres de base de l'institution sont renforcés par le résultat social de l'exercice pour un montant de **6,9 M€.**

Les retraitements pour passer de S1 à S2 représentent une hausse des fonds propres de **87,5 M€** avec une contribution négative des placements à l'actif net de 63,3 M€ et une contribution positive des provisions à l'actif net de **150,8 M€.** L'analyse détaillée est en page suivante.

Enfin, la variation de l'imposition différée détériore les fonds propres d**e 7,8 M€** (voir commentaires sur imposition différée passive) . Cette évolution s'explique par une imposition différée passive globale des activités consécutive aux retraitements pour passer de S1 à S2.

Les fonds propres retreints du canton de retraite supplémentaire totalisent **12,8 M€** (excédent de fonds propres par rapport au SCR) .

Les placements enregistrent une baisse de **23,3%** des retraitements en valeurs de marché de **63,3 M€** d'un exercice sur l'autre. Les principales contributions sont les suivantes : l'immobilier et les participations avec des retraitements favorables pour **17 M€**, les OPCVM avec des retraitements défavorables pour **51,6 M€** qui pâtissent du contexte baissier des marchés actions et des réalisations de plus-values de début d'année. Les obligations enregistrent aussi des réalisations de plus-values et sont impactées par une légère remontée des taux obligataires.

Les provisions affichent une baisse significative des retraitements en valeurs prudentielles de **150,8 M€** d'un exercice sur l'autre. Les évolutions proviennent surtout des provisions vie en meilleure estimation et de la marge de risque vie soit une variation totale de **153 M€** (principalement imputable à l'activité de retraite supplémentaire Branche 26).

AJUSTEMENTS LIEES AUX RETRAITEMENTS POUR PASSER DE S1 A S2 (EN M€)

Placements et Provisions	Retraitements pour passer de S1 à S2 au 01/01/2018	Variations	Retraitements pour passer de S1 à S2 au 31/11/2018
Immobilier & Participations	73,0	17,0	90,0
Actions	4,3	-1,3	3,0
Obligations	93,2	-27,4	65,8
OPCVM	67,6	-51,6	16,0
Placements	**238,1**	**-63,3**	**174,8**
Provisions non vie	19,4	-2,2	17,2
Marge de risque provisions non vie	-2,3	0,1	-2,2
Provisions vie	-190,3	178,7	-11,6

Placements et Provisions	Retraitements pour passer de S1 à S2 au 01/01/2018	Variations	Retraitements pour passer de S1 à S2 au 31/11/2018
Marge de risque provisions vie	-19,4	-25,7	-45,1
Provisions	**-192,6**	**150,8**	**-41,8**
TOTAL	**45,5**	**87,5**	**133,0**

E.1.d Projection des fonds propres

Dans le rapport ORSA 2018, les projections de résultat de CPCEA sur la période 2019-2022 laissent envisager dans le scénario médian, des résultats sociaux fluctuant entre 5,0 M€ et 10,2 M€ et qui devraient participer à l'augmentation des fonds propres prudentiels.

E.1.e Disponibilité des fonds propres

Les fonds propres de CPCEA ne sont pas intégralement disponibles. En effet, la part des fonds propres qui excède le SCR du Canton de Retraite Supplémentaire ne peut servir dans le calcul de la solvabilité globale. Les fonds propres éligibles représentent donc 333,1 M€.

E.2 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

E.2.a Montant du capital de solvabilité requis

Du fait du cantonnement du régime de retraite supplémentaire, le capital de solvabilité requis de l'institution est égal à la somme des capitaux requis pour l'actif général d'une part et le canton retraite d'autre part.

Le tableau suivant présente l'évolution globale du SCR entre le 31/12/2017 et le 31/12/2018 :

En M€	2017	2018	Ecart en M€
SCR Canton Retraite	24,5	39,7	15,2
SCR Actif général	46,5	47,7	1,3
Capital de solvabilité requis	**71,0**	**87,5**	**16,5**

Le **SCR de l'institution** s'établit à **87,5 M€** en 2018 en hausse de +16,5 M€ sur l'exercice, principalement portée par le canton Retraite.

Cette variation significative sur le canton retraite (+15,2 M€) s'explique principalement par deux facteurs :

- → l'apparition du risque de cessation de masse, en lien avec l'ouverture aux assurés d'une possibilité de transfert des droits vers un autre régime de même nature ;
- → la diminution de la capacité d'absorption par les provisions techniques, en lien avec un niveau de prestations discrétionnaires futures plus faible, conséquence de la mise en place des chargements sur encours et de contraintes de revalorisation des prestations plus strictes.

Le **SCR de l'actif général** s'établit à **47,7 M€** en 2018, en hausse de +1,3 M€. Cette évolution résulte de la disparition de ajustement par les impôts différés compensée partiellement par la baisse du besoin en capital de base.

E.2.b Capital de solvabilité requis – Canton retraite supplémentaire

Le tableau ci-dessous montre la décomposition du capital de solvabilité requis du canton retraite supplémentaire au 31/12/2018 et son évolution par rapport au 31/12/2017.

En M€	2017	2018	Ecart en M€
Risque de contrepartie	5,9	4,4	-1,5
Risque de marché	217,3	195,3	-22,0
Risque de souscription en Vie	42,5	102,9	60,4
Risque de souscription en Santé	s.o.	s.o.	0,0
Impact des matrices de corrélation	-32,4	-58,7	-26,4
Capital de solvabilité requis de base (BSCR)	**233,3**	**243,8**	**10,4**
Risque opérationnel	5,6	5,0	-0,5
Ajustement au titre des provisions techniques	**-214,4**	**-197,3**	**17,1**
Ajustement au titre des impôts différés	**0,0**	**-11,8**	**-11,8**
Capital de solvabilité requis	**24,5**	**39,7**	**15,2**

Le **SCR du canton Retraite** s'élève à **39,7 M€** en 2018, en hausse de +15,2 M€ par rapport à 2017.

Le SCR de marché représente 80% du capital de solvabilité de base (BSCR), dans la norme du marché des opérateurs vie.

Le SCR de souscription vie représente le 2ème risque de l'institution à 42%, en forte hausse par rapport à l'exercice précédent.

La hausse du SCR s'explique par plusieurs facteurs :

- Une **hausse du capital de solvabilité requis de base** (**+10,4 M€**) en lien avec l'**apparition du risque de cessation de masse** dans le périmètre du risque de souscription Vie, suite à la possibilité nouvelle de transfert des droits assurés, atténuée par une baisse du SCR de marché ;
- Les **ajustements par les provisions techniques** (**+17,1 M€**) en lien avec un niveau de prestations discrétionnaires futures plus faible conséquence de la mise en place de chargements sur encours et de contraintes réglementaires de revalorisations plus strictes.

Ces évolutions sont cependant atténuées par l'apparition d'un ajustement par les impôts différés (-11,8 M€).

E.2.c Capital de solvabilité requis - Actif général

Le tableau ci-dessous montre la décomposition du capital de solvabilité requis de l'actif général (prévoyance) au 31/12/2018 et son évolution par rapport au 31/12/2017.

En M€	2017	2018	Ecart en M€
Risque de contrepartie	9,3	7,9	-1,5
Risque de marché	42,8	40,6	-2,2
Risque de souscription en Vie	5,7	5,9	0,2

En M€	2017	2018	Ecart en M€
Risque de souscription en Santé	21,1	21,1	0,0
Impact des matrices de corrélation	-21,0	-20,1	0,9
Capital de solvabilité requis de base (BSCR)	**57,9**	**55,3**	**-2,5**
Risque opérationnel	2,0	2,1	0,0
Ajustement au titre des provisions techniques	**-9,5**	**-9,7**	**-0,2**
Ajustement au titre des impôts différés	**-4,0**	**0,0**	**4,0**
Capital de solvabilité requis	**46,5**	**47,7**	**1,3**

Le SCR de l'actif général ressort à **47,7 M€** en 2018, en hausse de +1,3 M€, évolution qui s'explique principalement par l'absence en 2018 d'ajustement par l'impôt différé.

Le BSCR diminue de 2,5 M€ en lien notamment avec la baisse du SCR de marché et du SCR de contrepartie.

E.2.d Minimum de capital requis

Le tableau suivant présente le minimum de capital requis de l'Institution CPCEA au 31/21/2018 et son évolution par rapport au 31/12/2017.

En M€	2017	2018	Ecart en M€
MCR combiné	22,4	32,3	9,8
Plancher	6,2	6,2	0,0
MCR	**22,4**	**32,3**	**9,8**

Le MCR déterminé en 2018 correspond aux MCR linéaires évalués à **32,3 M€** en hausse de +9,8M€. Cette hausse est expliquée principalement par la baisse de la part relative de la FDB dans la meilleure estimation du canton retraite venant baisser le MCR linéaire vie.

Le MCR n'est pas impacté par les minimum, maximum et plancher absolu.

E.3 UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

L'institution n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée prévu à l'article 304 de la directive 2009/138/CE pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.4 DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE

L'institution n'utilise aucun modèle interne ou partiel pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.5 NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

En M€	2017	2018	Ecart
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	259,3	333,1	73,8
SCR	71,0	87,5	16,5
Taux de couverture du SCR	**3,7**	**3,8**	**0,2**
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	257,0	333,1	76,1
MCR	22,4	32,3	9,8
Taux de couverture du MCR	**11,5**	**10,3**	**-1,1**

L'institution respecte le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis.

Le taux de couverture du SCR augmente de +0,2 point en 2018, pour atteindre **3,8**. Cette évolution est liée à une augmentation des fonds propres compensée par une hausse du SCR.

E.6 AUTRES INFORMATIONS

Néant

S.02.01.01.01 BILAN

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Assets			
Goodwill	R0010		
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0020		
Intangible assets	R0030		17 000,00
Deferred tax assets	R0040		
Pension benefit surplus	R0050		
Property, plant & equipment held for own use	R0060		
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contract	R0070	1 514 753 480,87	1 339 974 027,33
Property (other than for own use)	R0080	97 480 000,00	37 950 495,48
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	105 790 367,79	75 359 690,03
Equities	R0100	11 174 267,50	8 128 530,74
Equities - listed	R0110	9 693 120,00	6 647 383,24
Equities - unlisted	R0120	1 481 147,50	1 481 147,50
Bonds	R0130	939 079 772,40	873 301 754,56
Government Bonds	R0140	324 556 431,23	226 091 093,52
Corporate Bonds	R0150	614 523 341,17	647 210 661,04
Structured notes	R0160		
Collateralised securities	R0170		
Collective Investments Undertakings	R0180	360 778 597,68	344 783 081,02
Derivatives	R0190		
Deposits other than cash equivalents	R0200	31 207,60	31 207,60
Other investments	R0210	419 267,90	419 267,90
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220		
Loans and mortgages	R0230		
Loans on policies	R0240		
Loans and mortgages to individuals	R0250		
Other loans and mortgages	R0260		
Reinsurance recoverables from:	R0270		
Non-life and health similar to non-life	R0280		
Non-life excluding health	R0290		
Health similar to non-life	R0300		
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-link	R0310		
Health similar to life	R0320		
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330		
Life index-linked and unit-linked	R0340		
Deposits to cedants	R0350		
Insurance and intermediaries receivables	R0360	44 876 508,86	44 876 508,86
Reinsurance receivables	R0370	217 186,00	217 186,00
Receivables (trade, not insurance)	R0380	15 710 939,15	15 731 894,71
Own shares (held directly)	R0390		
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not ye	R0400		
Cash and cash equivalents	R0410	52 195 857,77	52 195 857,77
Any other assets, not elsewhere shown	R0420		
Total assets	R0500	**1 627 753 972,65**	**1 453 012 474,67**

S.02.01.01.01 BILAN

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Liabilities			
Technical provisions – non-life	R0510	54 744 719,43	69 749 106,34
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520		
Technical provisions calculated as a whole	R0530		
Best Estimate	R0540		
Risk margin	R0550		
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	54 744 719,43	69 749 106,34
Technical provisions calculated as a whole	R0570		
Best Estimate	R0580	52 560 708,12	
Risk margin	R0590	2 184 011,31	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	1 196 644 252,21	1 139 924 111,45
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	17 896 808,01	16 016 194,00
Technical provisions calculated as a whole	R0620		
Best Estimate	R0630	15 508 645,26	
Risk margin	R0640	2 388 162,75	
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	1 178 747 444,20	1 123 907 917,45
Technical provisions calculated as a whole	R0660		
Best Estimate	R0670	1 136 049 375,48	
Risk margin	R0680	42 698 068,72	
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690		
Technical provisions calculated as a whole	R0700		
Best Estimate	R0710		
Risk margin	R0720		
Other technical provisions	R0730		
Contingent liabilities	R0740		
Provisions other than technical provisions	R0750		
Pension benefit obligations	R0760	31 598,10	31 598,10
Deposits from reinsurers	R0770		
Deferred tax liabilities	R0780	5 535 317,00	
Derivatives	R0790		
Debts owed to credit institutions	R0800	3 141 695,98	3 141 695,98
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810		
Insurance & intermediaries payables	R0820	4 914 344,46	4 914 344,46
Reinsurance payables	R0830	-	-
Payables (trade, not insurance)	R0840	16 849 585,36	16 849 585,36
Subordinated liabilities	R0850		
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860		
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870		
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880		
Total liabilities	R0900	**1 281 861 512,54**	**1 234 610 441,69**
Excess of assets over liabilities	R1000	345 892 460,11	218 402 032,98

S.05.01.01.01 Non-Life (direct business/accepted proportional reinsurance and accepted non-proportional reinsurance)

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)												Line of business for: accepted non-proportional				
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property	Total
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Premiums written																		
Gross - Direct Business	R0110	45 411 961,70	9 486 809,28															54 898 770,98
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130																	
Reinsurers' share	R0140																	
Net	R0200	45 411 961,70	9 486 809,28															54 898 770,98
Premiums earned																		
Gross - Direct Business	R0210	45 411 961,70	9 486 809,28															54 898 770,98
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230																	
Reinsurers' share	R0240																	
Net	R0300	45 411 961,70	9 486 809,28															54 898 770,98
Claims incurred																		
Gross - Direct Business	R0310	39 007 162,18	5 996 458,53															45 003 620,71
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330																	
Reinsurers' share	R0340																	
Net	R0400	39 007 162,18	5 996 458,53															45 003 620,71
Changes in other technical provisions																		
Gross - Direct Business	R0410	81 437,00																81 437,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420																	
Gross - Non- proportional reinsurance accepted	R0430																	
Reinsurers'share	R0440																	
Net	R0500	81 437,00																81 437,00
Expenses incurred	R0550	10 030 717,58	1 460 167,19															11 490 884,77
Administrative expenses																		
Gross - Direct Business	R0610	2 213 016,94	323 377,07															2 536 394,01
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0620																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0630																	
Reinsurers' share	R0640																	
Net	R0700	2 213 016,94	323 377,07															2 536 394,01
Investment management expenses																		
Gross - Direct Business	R0710	51 830,35	58 530,89															110 361,24
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0720																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0730																	
Reinsurers' share	R0740																	
Net	R0800	51 830,35	58 530,89															110 361,24
Claims management expenses																		
Gross - Direct Business	R0810	1 460 046,49	8 685,36															1 468 731,85
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0820																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0830																	
Reinsurers' share	R0840																	
Net	R0900	1 460 046,49	8 685,36															1 468 731,85
Acquisition expenses																		
Gross - Direct Business	R0910	3 109 239,02	493 849,11															3 603 088,13
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0920																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0930																	
Reinsurers' share	R0940																	
Net	R1000	3 109 239,02	493 849,11															3 603 088,13
Overhead expenses																		
Gross - Direct Business	R1010	3 196 584,78	575 724,76															3 772 309,54
Gross - Proportional reinsurance accepted	R1020																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1030																	
Reinsurers' share	R1040																	
Net	R1100	3 196 584,78	575 724,76															3 772 309,54
Other expenses	R1200																	
Total expenses	R1300																	11 490 884,77

S.05.01.01.02 Life

		Line of Business for: life insurance obligations						Life reinsurance obligations		Total
		Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health	Health reinsurance	Life-reinsurance	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Premiums written										
Gross	R1410		36 587 893,79		982 789,22	5 211 225,56			979 216,00	43 761 124,57
Reinsurers' share	R1420				195 206,00					195 206,00
Net	R1500		36 587 893,79		787 583,22	5 211 225,56			979 216,00	43 565 918,57
Premiums earned										
Gross	R1510		36 587 893,79		982 789,22	5 211 225,56			979 216,00	43 761 124,57
Reinsurers' share	R1520				195 206,00					195 206,00
Net	R1600		36 587 893,79		787 583,22	5 211 225,56			979 216,00	43 565 918,57
Claims incurred										
Gross	R1610		20 837 034,01		479 454,21	3 244 276,71			677 621,00	25 238 385,93
Reinsurers' share	R1620									
Net	R1700		20 837 034,01		479 454,21	3 244 276,71			677 621,00	25 238 385,93
Changes in other technical provisions										
Gross	R1710		56 076 136,97		- 106 228,00	18 932,00				55 988 840,97
Reinsurers' share	R1720									
Net	R1800		56 076 136,97		- 106 228,00	18 932,00				55 988 840,97
Expenses incurred	R1900		6 142 635,55		142 142,11	843 028,60			85 549,05	7 213 355,31
Administrative expenses										
Gross	R1910		615 588,49		23 660,56	172 759,44				812 008,49
Reinsurers' share	R1920									
Net	R2000		615 588,49		23 660,56	172 759,44				812 008,49
Investment management expenses										
Gross	R2010		2 717 213,96		3 165,22	25 478,70			1 140,05	2 746 997,93
Reinsurers' share	R2020									
Net	R2100		2 717 213,96		3 165,22	25 478,70			1 140,05	2 746 997,93
Claims management expenses										
Gross	R2110		273 606,79		17 338,95	59 369,34			83 234,00	433 549,08
Reinsurers' share	R2120									
Net	R2200		273 606,79		17 338,95	59 369,34			83 234,00	433 549,08
Acquisition expenses										
Gross	R2210		1 454 537,50		40 932,02	274 231,14				1 769 700,66
Reinsurers' share	R2220									
Net	R2300		1 454 537,50		40 932,02	274 231,14				1 769 700,66
Overhead expenses										
Gross	R2310		1 081 688,81		57 045,36	311 189,98			1 175,00	1 451 099,15
Reinsurers' share	R2320									
Net	R2400		1 081 688,81		57 045,36	311 189,98			1 175,00	1 451 099,15
Other expenses	R2500									
Total expenses	R2600									7 213 355,31
Total amount of surrenders	R2700									

S.12.01 Provisions techniques vie et santé SLT

			Index-linked and unit-linked insurance			Other life insurance			Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligation other than health insurance obligations	Accepted reinsurance					Total (Life other than health insurance, including Unit-Linked)	Health insurance (direct business)			Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Health reinsurance (reinsurance accepted)	Total (Health similar to life insurance)
				Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees		Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees			Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life accepted insurance contracts and relating to insurance obligation other than health insurance obligations							
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Technical provisions calculated as a whole	R0010																				
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0020																				
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM																					
Best Estimate																					
Gross Best Estimate	R0030	1 135 130 468,84					966 420,33			- 47 513,69			- 47 513,69		1 136 049 375,48				15 508 645,26		15 508 645,26
Total recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0040	-					-			-					-				-		-
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Re) before adjustment for expected losses	R0050																				
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0060																				
Recoverables from Finite Re before adjustment for expected losses	R0070	-					-			-					-				-		-
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080	-					-			-			-		-				-		-
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re	R0090	1 135 130 468,84					966 420,33			- 47 513,69					1 136 049 375,48				15 508 645,26		15 508 645,26
Risk Margin	R0100	42 409 385,12				215 461,53				73 222,07			73 222,07		42 698 068,72				2 388 162,75		2 388 162,75
Amount of the transitional on Technical Provisions																					
Technical Provisions calculated as a whole	R0110																				
Best estimate	R0120																				
Risk margin	R0130																				
Technical provisions - total	R0200	1 177 539 853,96				1 181 881,86				25 708,38					1 178 747 444,20				17 896 808,01		17 896 808,01
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0210	1 177 539 853,96				1 181 881,86				25 708,38			25 708,38		1 178 747 444,20				17 896 808,01		17 896 808,01
Best Estimate of products with a surrender option	R0220	4 122 484,73													4 122 484,73						
Gross BE for Cash flow																					
Cash out-flows																					
Future guaranteed and discretionary benefits	R0230					1 665 212,93									1 665 212,93				14 920 358,21		14 920 358,21
Future guaranteed benefits	R0240	868 082 901,11								1 162 751,14					869 245 652,25						
Future discretionary benefits	R0250	240 238 627,44								-					240 238 627,44						
Future expenses and other cash out-flows	R0260	62 586 634,42				157 625,78				-					62 744 260,20				588 287,05		588 287,05
Cash in-flows																					
Future premiums	R0270	35 777 694,13				856 418,38				1 210 264,83					37 844 377,34				-		-
Other cash in-flows	R0280																				
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations	R0290	-				-				-									-		
Surrender value	R0300	1 994 364,00													1 994 364,00						
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0310																				
Technical provisions without transitional on interest rate	R0320																				
Best estimate subject to volatility adjustment	R0330	1 135 130 468,84				966 420,33				- 47 513,69					1 136 049 375,48				15 508 645,26		15 508 645,26
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0340	1 187 804 852,41				1 207 241,83				44 357,83					1 189 056 452,07				18 054 001,84		18 054 001,84
Best estimate subject to matching adjustment	R0350																				
Technical provisions without matching adjustment and without all the others	R0360																				

Provisions techniques vie S.17.01

		Direct business and accepted proportional reinsurance												accepted non-proportional reinsurance				
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Non-proportional health reinsurance	Non-proportional casualty reinsurance	Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	Non-proportional property reinsurance	Total Non-Life obligation
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Technical provisions calculated as a whole	R0010																	
Direct business	R0020																	
Accepted proportional reinsurance business	R0030																	
Accepted non-proportional reinsurance	R0040																	
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0050																	
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM																		
Best estimate																		
Premium provisions																		
Gross - Total	R0060	3 816 271,49	- 733 240,13															3 083 031,36
Gross - direct business	R0070	3 816 271,49	- 733 240,13															3 083 031,36
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0080																	
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0090																	
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0100																	
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	R0110																	
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0120																	
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses	R0130																	
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140																	
Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150	3 816 271,49	- 733 240,13															3 083 031,36
Claims provisions																		
Gross - Total	R0160	16 883 881,35	32 593 795,41															49 477 676,76
Gross - direct business	R0170	16 883 881,35	32 593 795,41															49 477 676,76
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0180																	
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0190																	
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0200																	
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	R0210																	
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0220																	
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses	R0230																	
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240																	
Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250	16 883 881,35	32 593 795,41															49 477 676,76
Total Best estimate - gross	R0260	20 700 152,84	31 860 555,28															52 560 708,12
Total Best estimate - net	R0270	20 700 152,84	31 860 555,28															52 560 708,12
Risk margin	R0280	350 933,31	1 833 078,00															2 184 011,31
Amount of the transitional on Technical Provisions																		
TP as a whole	R0290																	
Best estimate	R0300																	
Risk margin	R0310																	
Technical provisions - total																		
Technical provisions - total	R0320	21 051 086,15	33 693 633,28															54 744 719,43
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330																	
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re- total	R0340	21 051 086,15	33 693 633,28															54 744 719,43
Line of Business: further segmentation (Homogeneous Risk Groups)																		
Premium provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0350	12,00	4,00															
Claims provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0360	12,00	4,00															
Cash-flows of the Best estimate of Premium Provisions (Gross)																		
Cash out-flows																		
Future benefits and claims	R0370	41 555 816,26	10 337 062,21															51 892 878,47
Future expenses and other cash-out flows	R0380	8 712 052,98	2 167 298,61															10 879 351,59
Cash in-flows																		
Future premiums	R0390	46 451 597,75	13 237 600,95															59 689 198,70
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0400																	
Cash-flows of the Best estimate of Claims Provisions (Gross)																		
Cash out-flows																		
Future benefits and claims	R0410	16 382 849,34	32 070 160,20															48 453 009,54
Future expenses and other cash-out flows	R0420	501 032,01	523 635,21															1 024 667,22
Cash in-flows																		
Future premiums	R0430																	
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0440																	
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations	R0450																	
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0460																	
Technical provisions without transitional on interest rate	R0470																	
Best estimate subject to volatility adjustment	R0480	20 700 152,84	31 860 555,28															52 560 708,12
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0490	21 115 119,40	33 889 814,74															55 004 934,14

S.19.01.01 Non-life Insurance Claims Information

Accident year / Underwriting year	**Z0020**	Accident year [AY]
Line of business	**Z0010**	1 – 1 and 13 Medical expense insurance

Gross Claims Paid (non-cumulative)

		S.19.01.01.01			S.19.01.01.02	
		Development year (absolute amount)			Current year, sum of years (cumulative)	
		0	1	2	In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0010	**C0020**	**C0030**	**C0170**	**C0180**
Prior	**R0100**				-	
N-2	**R0230**	28 069 493,10	10 367 906,56	191 630,95	191 630,95	38 629 030,61
N-1	**R0240**	28 262 886,75	10 025 555,34		10 025 555,34	38 288 442,09
N	**R0250**	29 776 783,18			29 776 783,18	29 776 783,18
Total	**R0260**				39 993 969,47	106 694 255,88

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions

		S.19.01.01.03			S.19.01.01.04
		Development year (absolute amount)			Current year, sum of years (cumulative)
		0	1	2	Year end (discounted data)
		C0200	**C0210**	**C0220**	**C0360**
Prior	**R0100**				
N-2	**R0230**			6 000,00	6 005,59
N-1	**R0240**		132 000,00		132 122,87
N	**R0250**	10 386 879,27			16 244 720,87
Total	**R0260**				16 382 849,33

S.19.01.01 Non-life Insurance Claims Information

Accident year / Underwriting year	Z0020	Accident year [AY]

Line of business	Z0010	2 – 2 and 14 Income protection insurance

Gross Claims Paid (non-cumulative)

		S.19.01.01.01			S.19.01.01.02	
		Development year (absolute amount)			Current year, sum of years (cumulative)	
		0	1	2	In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0010	C0020	C0030	C0170	C0180
Prior	R0100				-	
N-2	R0230	2 323 796,25	2 105 966,90	860 182,14	860 182,14	5 289 945,29
N-1	R0240	2 273 476,33	2 965 929,07		2 965 929,07	5 239 405,40
N	R0250	2 343 594,53			2 343 594,53	2 343 594,53
Total	R0260				6 169 705,74	12 872 945,22

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions

		S.19.01.01.03			S.19.01.01.04
		Development year (absolute amount)			Current year, sum of years (cumulative)
		0	1	2	Year end (discounted data)
		C0200	C0210	C0220	C0360
Prior	R0100				
N-2	R0230			2 013 828,74	1 933 811,72
N-1	R0240		4 198 112,40		3 987 955,60
N	R0250	7 567 287,63			25 909 825,75
Total	R0260				31 831 593,07

S.22.01.01 Impact of long term guarantees measures and transitionals

		Amount with Long Term Guarantee measures and transitionals	Impact of the LTG measures and transitionals (Step-by-step approach)								
			Without transitional on technical provisions	Impact of transitional on technical provisions	Without transitional on interest rate	Impact of transitional on interest rate	Without volatility adjustment and without others transitional measures	Impact of volatility adjustment set to zero	Without matching adjustment and without all the others	Impact of matching adjustment set to zero	Impact of all LTG measures and transitionals
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Technical provisions	**R0010**	1251388971,47	1251388971,47		1251388971,47		1262115387,81	10726416,34	1262115387,81		10726416,34
Basic own funds	**R0020**	333138082,82	333138082,82		333138082,82		337929336,75	4791253,94	337929336,75		4791253,94
Excess of assets over liabilities	**R0030**	345892460,11	345892460,11		345892460,11		337929336,75	-7963123,36	337929336,75		-7963123,36
Restricted own funds due to ring-fencing and matching portfolio	**R0040**	12754377,29	12754377,29		12754377,29		0,00	-12754377,29	0,00		-12754377,29
Eligible own funds to meet SCR	**R0050**	333138082,82	333138082,82		333138082,82		337929336,75	4791253,94	337929336,75		4791253,94
Tier 1	**R0060**	333138082,82	333138082,82		333138082,82		337929336,75	4791253,94	337929336,75		4791253,94
Tier 2	**R0070**	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
Tier 3	**R0080**	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
SCR	**R0090**	87451595,44	87451595,44		87451595,44		94036078,17	6584482,73	94036078,17		6584482,73
Eligible own funds to meet MCR	**R0100**	333138082,82	333138082,82		333138082,82		337929336,75	4791253,94	337929336,75		4791253,94
Minimum Capital Requirement	**R0110**	32281668,66	32281668,66		32281668,66		35098215,22	2816546,56	35098215,22		2816546,56

S.23.01.01.01 Own funds

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010					
Share premium account related to ordinary share capital	R0030					
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type	R0040	381 122,54	381 122,54			
Subordinated mutual member accounts	R0050					
Surplus funds	R0070					
Preference shares	R0090					
Share premium account related to preference shares	R0110					
Reconciliation reserve	R0130	332 756 960,28	332 756 960,28			
Subordinated liabilities	R0140					
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160					
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180					
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do	R0220					
Deductions						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230					
Total basic own funds after deductions	R0290	333 138 082,82	333 138 082,82			
Ancillary own funds						
Total ancillary own funds	R0400					
Available and eligible own funds						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	333 138 082,82	333 138 082,82			
Total available own funds to meet the MCR	R0510	333 138 082,82	333 138 082,82			
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	333 138 082,82	333 138 082,82			
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	333 138 082,82	333 138 082,82			
SCR	R0580	87 451 595,44				
MCR	R0600	32 281 668,66				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	380,94%				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	1031,97%				

S.23.01.01.02 Reconciliation reserve

		C0060
Reconciliation reserve		
Excess of assets over liabilities	R0700	345 892 460,11
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	
Other basic own fund items	R0730	381 122,54
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	12 754 377,29
Reconciliation reserve	R0760	332 756 960,28
Expected profits		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	2 246 523,50
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	1 076 238,41
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	3 322 761,91

S.25.01.01.01 Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	50 052 806,42	235 877 868,08	6 959 814,76
Counterparty default risk	R0020	12 209 867,33	12 209 867,33	360 264,47
Life underwriting risk	R0030	38 212 100,09	108 736 673,49	3 208 385,39
Health underwriting risk	R0040	19 436 989,73	21 056 881,87	621 304,57
Non-life underwriting risk	R0050			
Diversification	R0060	- 36 461 467,88	- 83 365 676,69	
Intangible asset risk	R0070			
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	83 450 295,68	294 515 614,08	

S.25.01.01.02 Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	8 689 980,69
Operational risk	R0130	7 086 145,72
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	- 211 065 318,40
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	- 11 774 826,65
2003/41/EC	R0160	
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	87 451 595,44
Capital add-on already set	R0210	
Solvency capital requirement	R0220	87 451 595,44
Other information on SCR		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	47 738 874,81
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	39 712 720,63
portfolios	R0430	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	
Net future discretionary benefits	R0460	266 347 091,65

S.28.02.01 Minimum capital Requirement - Both life and non-life insurance activity

S.28.02.01.01 MCR components

		MCR components	
		Non-life activities	Life activities
		$MCR_{(NL, NL)}$ Result	$MCR_{(NL, L)}$ Result
		C0010	C0020
Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations	R0010	8 557 099,76	

S.28.02.01.02 Background information

		Background information			
		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/ SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0030	C0040	C0050	C0060
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	20 700 152,85	45 777 178,54		
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	31 860 555,28	14 810 969,95		
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040				
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050				
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060				
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070				
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurar	R0080				
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090				
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100				
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110				
Assistance and proportional reinsurance	R0120				
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130				
Non-proportional health reinsurance	R0140				
Non-proportional casualty reinsurance	R0150				
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160				
Non-proportional property reinsurance	R0170				

S.28.02.01.04 Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

		Non-life activities	Life activities
		$MCR_{(L, NL)}$ Result	$MCR_{(L, L)}$ Result
		C0070	C0080
Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations	R0200	325 681,55	23 398 887,34

S.28.02.01.04 Total capital at risk for all life (re)insurance obligations

		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0090	C0100	C0110	C0120
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210			898 403 974,31	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220			236 726 494,51	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230			-	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	15 508 645,22		918 906,65	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250				3 497 744 243,19

S.28.02.01.05 Overall MCR calculation

		C0130
Linear MCR	R0300	32 281 668,66
SCR	R0310	87 451 595,44
MCR cap	R0320	39 353 217,95
MCR floor	R0330	21 862 898,86
Combined MCR	R0340	32 281 668,66
Absolute floor of the MCR	R0350	6 200 000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	32 281 668,66

S.28.02.01.06 Notional non-life and life MCR calculation

		Non-life activities	Life activities
		C0140	C0150
Notional linear MCR	R0500	8 882 781,31	23 398 887,34
Notional SCR excluding add-on (annual or latest calculation)	R0510	24 063 607,30	63 387 988,14
Notional MCR cap	R0520	10 828 623,29	28 524 594,66
Notional MCR floor	R0530	6 015 901,83	15 846 997,03
Notional Combined MCR	R0540	8 882 781,31	23 398 887,34
Absolute floor of the notional MCR	R0550	2 500 000,00	3 700 000,00
Notional MCR	R0560	8 882 781,31	23 398 887,34

SR.02.01.01.01 BILAN

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Assets			
Goodwill	R0010		
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0020		
Intangible assets	R0030		
Deferred tax assets	R0040		
Pension benefit surplus	R0050		
Property, plant & equipment held for own use	R0060		
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contrac	R0070	1 175 130 880,40	1 057 125 942,01
Property (other than for own use)	R0080	53 580 000,00	28 653 233,96
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	92 478 982,79	69 443 346,66
Equities	R0100	4 274 267,50	2 731 587,70
Equities - listed	R0110	2 793 120,00	1 250 440,20
Equities - unlisted	R0120	1 481 147,50	1 481 147,50
Bonds	R0130	721 241 286,09	664 955 095,28
Government Bonds	R0140	243 307 156,60	163 262 643,47
Corporate Bonds	R0150	477 934 129,49	501 692 451,81
Structured notes	R0160		
Collateralised securities	R0170		
Collective Investments Undertakings	R0180	303 544 789,00	344 783 081,02
Derivatives	R0190		
Deposits other than cash equivalents	R0200	11 555,02	11 555,02
Other investments	R0210		
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220		
Loans and mortgages	R0230		
Loans on policies	R0240		
Loans and mortgages to individuals	R0250		
Other loans and mortgages	R0260		
Reinsurance recoverables from:	R0270		
Non-life and health similar to non-life	R0280		
Non-life excluding health	R0290		
Health similar to non-life	R0300		
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-lin	R0310		
Health similar to life	R0320		
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330		
Life index-linked and unit-linked	R0340		
Deposits to cedants	R0350		
Insurance and intermediaries receivables	R0360	12 712 635,95	12 712 635,95
Reinsurance receivables	R0370		
Receivables (trade, not insurance)	R0380	443 286,88	443 286,88
Own shares (held directly)	R0390		
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not y	R0400		
Cash and cash equivalents	R0410	38 417 269,89	38 417 269,89
Any other assets, not elsewhere shown	R0420		
Total assets	R0500	**1 226 704 073,12**	**1 108 699 134,73**

SR.02.01.01.01 BILAN

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Liabilities			
Technical provisions – non-life	R0510		
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520		
Technical provisions calculated as a whole	R0530		
Best Estimate	R0540		
Risk margin	R0550		
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560		
Technical provisions calculated as a whole	R0570		
Best Estimate	R0580		
Risk margin	R0590		
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	1 155 540 473,45	1 101 777 339,98
Technical provisions - health (similar to life)	R0610		
Technical provisions calculated as a whole	R0620		
Best Estimate	R0630		
Risk margin	R0640		
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	1 155 540 473,45	1 101 777 339,98
Technical provisions calculated as a whole	R0660		
Best Estimate	R0670	1 115 019 204,58	
Risk margin	R0680	40 521 268,87	
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690		
Technical provisions calculated as a whole	R0700		
Best Estimate	R0710		
Risk margin	R0720		
Other technical provisions	R0730		
Contingent liabilities	R0740		
Provisions other than technical provisions	R0750		
Pension benefit obligations	R0760		
Deposits from reinsurers	R0770		
Deferred tax liabilities	R0780	11 774 827,00	
Derivatives	R0790		
Debts owed to credit institutions	R0800	488 207,75	488 207,75
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810		
Insurance & intermediaries payables	R0820	1 559 793,17	1 559 793,17
Reinsurance payables	R0830		
Payables (trade, not insurance)	R0840	4 873 673,83	4 873 793,83
Subordinated liabilities	R0850		
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860		
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870		
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880		
Total liabilities	R0900	**1 174 236 975,20**	**1 108 699 134,73**
Excess of assets over liabilities	R1000	52 467 097,92	-

SR.02.01.01.01 BILAN

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Assets			
Goodwill	R0010		
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0020		
Intangible assets	R0030		17 000,00
Deferred tax assets	R0040		
Pension benefit surplus	R0050		
Property, plant & equipment held for own use	R0060		
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contrac	R0070	339 622 600,47	282 848 085,32
Property (other than for own use)	R0080	43 900 000,00	9 297 261,52
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	13 311 385,00	5 916 343,37
Equities	R0100	6 900 000,00	5 396 943,04
Equities - listed	R0110	6 900 000,00	5 396 943,04
Equities - unlisted	R0120		
Bonds	R0130	217 838 486,31	208 346 659,28
Government Bonds	R0140	81 249 274,63	62 828 450,05
Corporate Bonds	R0150	136 589 211,68	145 518 209,23
Structured notes	R0160		
Collateralised securities	R0170		
Collective Investments Undertakings	R0180	57 233 808,68	344 783 081,02
Derivatives	R0190		
Deposits other than cash equivalents	R0200	19 652,58	19 652,58
Other investments	R0210	419 267,90	419 267,90
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220		
Loans and mortgages	R0230		
Loans on policies	R0240		
Loans and mortgages to individuals	R0250		
Other loans and mortgages	R0260		
Reinsurance recoverables from:	R0270		
Non-life and health similar to non-life	R0280		
Non-life excluding health	R0290		
Health similar to non-life	R0300		
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-lin	R0310		
Health similar to life	R0320		
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330		
Life index-linked and unit-linked	R0340		
Deposits to cedants	R0350		
Insurance and intermediaries receivables	R0360	32 167 191,77	32 167 191,77
Reinsurance receivables	R0370	217 186,00	217 186,00
Receivables (trade, not insurance)	R0380	19 159 170,47	19 180 126,03
Own shares (held directly)	R0390		
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not y	R0400		
Cash and cash equivalents	R0410	13 778 587,88	13 778 587,88
Any other assets, not elsewhere shown	R0420		
Total assets	R0500	**411 184 246,59**	**348 208 177,00**

SR.02.01.01.01 BILAN

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Liabilities			
Technical provisions – non-life	R0510	54 744 719,43	69 749 106,34
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520		
Technical provisions calculated as a whole	R0530		
Best Estimate	R0540		
Risk margin	R0550		
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	54 744 719,43	69 749 106,34
Technical provisions calculated as a whole	R0570		
Best Estimate	R0580	52 560 708,12	
Risk margin	R0590	2 184 011,31	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	41 103 778,76	38 146 771,47
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	17 896 808,01	16 016 194,00
Technical provisions calculated as a whole	R0620		
Best Estimate	R0630	15 508 645,26	
Risk margin	R0640	2 388 162,75	
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	23 206 970,75	22 130 577,47
Technical provisions calculated as a whole	R0660		
Best Estimate	R0670	21 030 170,90	
Risk margin	R0680	2 176 799,85	
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690		
Technical provisions calculated as a whole	R0700		
Best Estimate	R0710		
Risk margin	R0720		
Other technical provisions	R0730		
Contingent liabilities	R0740		
Provisions other than technical provisions	R0750		
Pension benefit obligations	R0760	31 598,10	31 598,10
Deposits from reinsurers	R0770		
Deferred tax liabilities	R0780	-	
Derivatives	R0790		
Debts owed to credit institutions	R0800	2 653 488,23	2 653 488,23
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810		
Insurance & intermediaries payables	R0820	3 357 870,15	3 357 870,15
Reinsurance payables	R0830	-	-
Payables (trade, not insurance)	R0840	15 867 429,73	15 867 309,73
Subordinated liabilities	R0850		
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860		
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870		
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880		
Total liabilities	R0900	**117 758 884,40**	**129 806 144,02**
Excess of assets over liabilities	R1000	293 425 362,19	218 402 032,98

Réf. : ref 83302 - Conception/Réalisation - Crédits photos :

GROUPE AGRICA
21 rue de la Bienfaisance
75382 Paris Cedex 08
Tél. : 01 71 21 00 00
Fax : 01 71 21 00 01
www.groupagrica.com